N° 32

UN DISCIPLE

de GABRIEL DESHAYES

Julien KERDAVID (1803-1864)

Frère François Jaffré

Octobre 2004

AU COURS DU MOIS DE JANVIER 1816, Gabriel Deshayes, curé d'Auray, accueillait dans son presbytère un jeune homme nommé Mathurin Provost, natif de Ruffiac (Morbihan). Il sera le premier postulant de l'abbé Deshayes et donc le premier membre de la nouvelle congrégation. Pendant trente-cinq ans, il a assuré la fonction de sacristain à la Maison-Mère à Ploërmel. D'autres postulants suivront Mathurin au noviciat d'Auray : deux encore en 1816, huit en 1817, six au début de 1818...

Depuis 1819, un autre prêtre, Jean-Marie de la Mennais, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc, accueillait ses premiers disciples. Comme Gabriel Deshayes, il leur assurait une formation en vue de l'enseignement dans les paroisses rurales.

Le 6 juin 1819, Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais signent à Saint-Brieuc, un traité d'union, par lequel ils mettent en commun leur projet : celui de donner aux campagnes bretonnes spécialement, des maîtres pieux, capables et zélés.

Enfin, au cours de la semaine du 9 au 15 septembre 1820, tous les jeunes gens des deux noviciats d'Auray et de Saint-Brieuc et quelques frères déjà placés, en tout une bonne quarantaine (la grande majorité issue du noviciat d'Auray) furent réunis par les deux fondateurs pour la retraite annuelle, dans la chapelle des Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Auray. Au premier jour de la retraite, ils reçurent le nom de Frères de l'Instruction Chrétienne, la devise Dieu Seul, ainsi qu'une règle de vie et un habit distinctif. Plusieurs d'entre eux prononcèrent le vœu d'obéissance aux deux supérieurs. Parmi ces derniers, l'un se nommait Julien KERDAVID. Il avait dix-sept ans et relevait du noviciat de Gabriel Deshayes.

Julien Kerdavid était né le 10 mai 1803, au village de Kersassin en Landaul, petite commune, aujourd'hui de 1.200 habitants, du canton de Pluvigner dans le Morbihan. Il était l'aîné des cinq enfants qui naîtront au foyer de Julien Kerdavid et Marguerite Guillevin.

Son enfance et son adolescence ont dû - comme pour les jeunes de son temps - être occupées par les travaux de la ferme et des champs. Et comme eux, il ne parlait que breton. Il avait 14 ans quand son père mourut, le 27 juillet 1817. Après le décès de son père, il demeurera encore près de huit mois à la ferme.

Sous quelle influence le jeune Julien entra-t-il au noviciat d'Auray le 15 mars 1818 ? Etait-ce sur les conseils du recteur de la paroisse, Julien Hémon ? Celui-ci était-il l'ami de Gabriel Deshayes ? (et puis Landaul n'est qu'à 12 km d'Auray). En tout cas, le vénéré curé d'Auray accueillait en Julien Kerdavid son seizième postulant. Il séjournera deux ans et demi au noviciat, installé dans le presbytère. L'emploi du temps est bien connu : lever à quatre heures et demie, prière, méditation, messe à six heures dans l'église paroissiale toute proche. Le salon servait de réfectoire, un modeste réduit de chapelle et de réfectoire. Les classes avaient lieu à l'école du Mané-Guen, à quelque cinq cents mètres du presbytère, dirigée par les Frères des Écoles Chrétiennes que l'abbé Deshayes avait fait venir dans sa paroisse le 16 novembre 1810.

Chaque année à l'époque des vacances, les postulants et les novices suivaient les exercices de la retraite annuelle avec les Frères des Écoles Chrétiennes : ce fut ainsi en 1816, 1817, 1818 et 1819... Mais le nombre de novices et de frères ayant atteint la quarantaine, il n'était plus possible de suivre la retraite au Mané-Guen. C'est ainsi, comme il a été dit, qu'en 1820, la retraite se tint dans une Maison que l'on appelait ' Couvent du Père Éternel ' dont il ne reste que la chapelle d'origine et que le curé d'Auray avait fait aménager en maison pour retraites fermées.

Beaucoup plus tard, le frère Julien rédigea un mémoire relatif à la fondation de la Congrégation[1] . Il écrivit : *' En 1820, au mois de septembre, les 2 noviciats et les frères déjà placés, se réunirent à Auray pour faire en commun la première retraite générale ; on y comptait en tout de 40 à 50 sujets. C'est à cette retraite aussi que pour la première fois, quelques frères furent admis à faire le vœu d'obéissance pour un an. C'était en suivant l'ordre de leur rentrée au noviciat : les frères[2] Mathurin, Paul, Pierre, Charles, 1er du nom, Louis, Jean, , Jean-Marie, Ambroise, Bonaventure, Adrien, 1er du nom, Paulin et plusieurs autres que je ne nomme pas parce qu'ils n'ont pas persévéré'.*

La retraite se termina par un pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray et le lendemain, chacun regagna, qui son noviciat, qui son lieu de travail : les frères et novices des Côtes-du-Nord reprirent la route de Saint-Brieuc en compagnie de l'abbé de la Mennais. Ceux du noviciat d'Auray demeurèrent avec l'abbé Deshayes. Quelques semaines plus tard, nous trouvons le frère Julien à Tinténiac.

TINTÉNIAC. Tinténiac, en 1820, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Malo et qui compte environ 2.000 habitants. La localité est célèbre par deux personnages historiques : le Seigneur Jehan de Tinténiac qui participa au combat des Trente, près de Josselin, en 1351, et l'amiral de Coligny, victime de la Saint-Barthélémy en 1572.

Aujourd'hui, Tinténiac est une petite ville agréable aux rues fleuries plantées d'arbres et qui se situe à peu près à mi-route de Rennes à Saint-Malo, comprise entre la RN 137 et le canal d'Ille-et-Rance dont la percée s'échelonna entre 1810 et 1870. La ville possède enco-

[1] Ce *Mémoire* est cité en annexe.

[2] Cf Annexe III

re de nombreux monuments tels qu'ils étaient à l'arrivée du premier frère : par exemple l'ensemble gothique appelé 'la Sacristie' qui appartenait à l'ancienne église, remplacée par l'actuelle au début du 20ème siècle. Mais revenons au frère Julien.

Pourquoi M. Deshayes nomma-t-il son disciple à Tinténiac ? Sans doute parce que le curé d'alors, l'abbé Le Corvaisier, et l'abbé Deshayes se connaissaient de longue date. Ils avaient été condisciples au petit séminaire de Saint-Servan d'abord, puis au grand séminaire de Saint-Méen. De plus, l'abbé Le Corvaisier souhaitait se débarrasser d'un triste individu, instituteur à Tinténiac, M. Ferrand, plus empressé à s'enivrer qu'à s'occuper des quelques élèves qui lui restaient. Et c'est ainsi que l'abbé Deshayes répondit à la demande de son collègue en nommant frère Julien directeur de l'école de Tinténiac : celui-ci a 17 ans et demi. Tinténiac était la seconde école qu'ouvrait l'abbé Deshayes en Ille-et-Vilaine, après celle de Montauban. ' *C'est d' emblée le succès. Le jeune maître s'impose à ses nombreux écoliers : 90 élèves '*, signale un rapport à l'académie en 1820[1] .

Mais le frère Julien a grand mérite car sa classe était faite dans des locaux déplorables. Bien sûr, il prenait pension au presbytère.

Après une année de labeur dans des conditions difficiles, la retraite annuelle devait être attendue et accueillie avec joie. C'était un temps de retrouvailles : la plupart des frères ne s'étaient pas vus depuis un an. Pour gagner à pied Josselin ou Ploërmel, "*les frères de Pleudihen, de Trans, de , de Combourg et de Montauban, se réunissaient à ceux de Dinan, rejoignaient à Lamballe les deux frères de cette ville et tous ensemble se rendaient à Moncontour où arrivaient tous nos frères de Saint-Brieuc et des environs.*"

En fait, ils ne faisaient qu'appliquer la Règle de 1823 : '*Les Frères feront leurs voyages à pied en se rendant à la retraite ; ils se réuniront sur la route pour voyager ensemble, suivant l'itinéraire qui leur sera tracé par le Supérieur de la congrégation, ou, à son défaut, par le Curé*'.

1 Cf *Études Mennaisiennes*, n° 9, p. 59

Le frère Julien est resté trois ans à Tinténiac. Nous sommes en 1823. Son vénéré supérieur d'Auray a rejoint Saint-Laurent-sur-Sèvre, depuis déjà deux ans, au service des familles montfortaines, confiant à Jean-Marie de la Mennais l'entière responsabilité pour gouverner la nouvelle congrégation, se contentant d'être maintenu au courant des changements et mutations, voire d'intervenir en certaines circonstances et d'être présent à Ploërmel à chaque retraite annuelle. C'est certainement après concertation que le frère Julien est nommé en 1823, à Saint-Servan, avec deux autres confrères. Désormais, il ne peut plus être séparé de l'école de cette ville. Pendant quarante et un ans, avec seulement une interruption de dix-huit mois, il en sera le directeur et l'animateur dévoué et compétent.

SAINT-SERVAN. La fondation

Saint-Servan a fusionné avec Saint-Malo en 1967. Mais à l'époque dont nous parlons, Saint-Servan était une ville indépendante et florissante. Elle était célèbre par la tour Solidor construite en 1382 et composée en fait de trois tours, coiffées aujourd'hui d'une toiture en ardoise ; célèbre aussi par la cité d'Aleth : c'est là sur le rocher qui porte ce nom, que le moine irlandais Mac Low venu évangéliser la Bretagne, s'établit au 6ème siècle ; célèbre encore par le site des Corbières situé à l'embouchure de la Rance avec vue imprenable sur le large, Dinard et bien sûr Saint-Malo.

En 1823, l'abbé Georges a le titre de curé, mais il préfère s'appeler M. le Recteur : Monsieur le Recteur de Saint-Servan ! C'est lui qui a désiré établir dans sa paroisse une école dirigée par ces nouveaux instituteurs chrétiens dont il connaît bien les fondateurs De plus, il peut compter sur l'un de ses vicaires, l'abbé Robichon, pour s'occuper des frères : les nourrir et les loger. Enfin, M. le Recteur est à même de payer les 1.200 francs de fondation, de louer un local pour trois classes, de payer les 1.200 francs pour la pension des frères et les 540 francs pour leur traitement annuel.

Les trois frères désignés arrivèrent à Saint-Servan le 23 août 1823. C'étaient : frère Julien, âgé de 20 ans, frère François[1] lui aussi âgé de 20 ans et frère Yves[2], âgé de 18 ans.

L'installation eut lieu dans l'église paroissiale quelques semaines après leur arrivée. Voici comment les annales relatent l'événement : '*Ils furent installés solennellement le 3ème dimanche de septembre, en présence d'un nombreux clergé et d'une grande assistance de paroissiens. M. de la Mennais, qui, à cette époque, était Grand Vicaire de la Grande Aumônerie de France, revêtu des insignes de sa charge, fit un sermon sur les bienfaits de l'éducation. Il maintint son auditoire dans l'admiration et l'impression s'en garda longtemps*[3] '.

L'installation faite, il fallait songer à trouver des locaux pouvant servir à enseigner. Avant que les frères ne s'établissent définitivement sur le site actuel de l'école du Sacré-Cœur, en 1839, il y eut plusieurs fois des emménagements et des déménagements...

Pour faire court, ils s'installèrent d'abord dans la *rue Dauphine*, non loin de l'église, dans une maison qui appartenait à une certaine "bonne sœur" nommée Chevalier. L'abbé Robichon habitait aussi cette maison. Il reste encore aujourd'hui quelques vestiges de cette première habitation, elle était située côté grève qui faisait office de cour de récréation ! Maison et classes laissaient à désirer ; les frères couchaient dans une cave et la salle commune était une espèce de

[1] Le f. François (François Degré), né à Péaule (Morbihan) le 29 août 1803) était entré au noviciat de Saint-Brieuc en 1822 et avait complété sa formation à celui de Dinan, de janvier à août 1823. Son nom ne figure plus aux registres à partir de 1824.

[2] F. Yves (Yves-Louis Ehrel), né à Moncontour (Côtes-d'Armor) le 27 avril 1805, entre au noviciat de Saint-Brieuc en décembre 1821. Placé d'abord à Saint-Servan, il est appelé deux mois plus tard par M. de la Mennais pour ouvrir l'école de Retiers (Ille-et-Vilaine). Il enseigna ensuite durant une vingtaine d'années au collège ecclésiastique de Saint-Malo. En 1843, le Supérieur l'envoie fonder l'école de Ducey (Manche) qu'il dirigea avec succès jusqu'en 1865. Revenu en Bretagne, il enseigne à Paimpont, puis à Lou-du-Lac. Il meurt à Ploërmel le 27 décembre 1879.

[3] *Annales de l'Ecole des Frères de Saint-Servan,,* par le f. Mennas-Marie, directeur de 1864 à 1866.

chambre sans cheminée, où, en hiver, les rayons de soleil ne pénétraient jamais ! Les élèves travaillaient dans des classes insalubres. Maîtres et élèves y demeurèrent un an.

Pour la rentrée de 1824, les trois frères et l'abbé Robichon trouvèrent refuge dans la *rue de l'Etoupe* encore plus près de l'église. Les classes étaient installées dans une maison appelée *Cours Saint-Hubert*. Habitation et classes occupaient deux emplacements différents. Les nouveaux locaux scolaires plus spacieux et plus aérés que les précédents attirèrent les élèves. L'effectif passa de 90 à 160 élèves. Les frères y restèrent cinq ans.

M. Robichon demeurait pour les frères un ami et un protecteur. Mais en mars 1830 ils se séparèrent : les frères allèrent habiter une maison que le curé Georges avait fait construire à ses propres frais. Le terrain était la propriété de la Communauté Sainte-Anne qui abritait les 'Dames Ursulines' Le quartier s'appelant *la Roulais*, la nouvelle école prit naturellement le nom de *Maison de la Roulais.* Elle fut bénite par Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, le 2 février 1830. Dans un rapport du Comité communal sur l'école des frères, daté du 10 octobre 1834, on lit : ' *On ne peut qu'applaudir le zèle de Monsieur Georges, Curé : il a élevé, rue du Centre, sur un jardin de la Communauté Sainte-Anne, un grand bâtiment à deux étages pour la tenue des classes et le logement des instituteurs qui sont au nombre de huit, et à leur tête le frère Julien, sujet d'une capacité, d'une moralité et autres qualités distinguées*[1] '. Dès leur arrivée, les frères se mirent à leur ménage et comme les nouveaux lieux présentaient espace et salubrité, l'école prit un accroissement considérable. Maîtres et élèves y restèrent jusqu'en 1839. A cette date, l'effectif des frères est passé de trois en 1823 à huit en 1839 et celui des élèves atteint le chiffre de 300 !

[1] *Annales de l'école des Frères de Saint-Servan*

Suite à une forte tension entre le curé Georges et les fondateurs, dont il sera question plus loin, l'abbé de la Mennais acheta, en 1838, une malouinière appartenant à M. Gouyon-Beaufort, au prix de 27.000 francs. Elle était située au chevet de l'église paroissiale et s'appelait ' La maison verte'. Cette malouinière avait été autrefois propriété de la famille Lorin, grands-parents maternels de Jean-Marie de la Mennais. Dans une lettre adressée au frère Ambroise aux Antilles, M. de la Mennais faisait allusion à cet achat : ' *Le 1er juin, je me rendrai à Dinan et de là, j'irai à Saint-Servan pour terminer l'achat d'une maison pour nos frères*[1]' L'acte de vente fut signé le 18 septembre 1838 ; le prix s'élevait à 27.000 francs.

Sitôt l'achat réalisé, le frère Julien fit construire des locaux qui devaient servir de classes et de dortoirs. Les travaux allèrent bon train puisque les élèves purent les occuper dès l'année 1840 (notons que les classes construites par le frère Julien existent toujours et forment un U ; seule la partie du fond a été relevée de deux étages)

Voici le frère Julien fixé enfin définitivement. Il a 36 ans et est à l'âge de déployer toutes ses capacités. Ce qui est intéressant, à ce moment de sa biographie, c'est d'essayer de connaître et de comprendre quel type de *comportement et de relation*, pendant 40 années de direction dans la même ville, le frère Julien a entretenu avec M. le curé Georges, la municipalité de Saint-Servan, l'abbé de la Mennais, mais aussi de l'observer comme directeur d'école, initiateur d'un règlement original pour la maison et pour l'école, et enfin comme Supérieur de communauté.

1 Lettre du 16 mai 1838, Jean-Marie de la Mennais. *Correspondance Générale*, IV, p 58

Frère Julien et M. le curé Georges

Mais d'abord qui était le curé Georges ?

Il est né à Plélan-le-Grand le 4 mars 1768. Condisciple de l'abbé Deshayes au grand séminaire de Saint-Méen avec qui il se liera d'amitié, Augustin Georges reçoit le sous-diaconat des mains de Mgr de Pressigny, le 18 septembre 1790, à l'église Saint-Malo de Dinan et Gabriel Deshayes le diaconat. C'est à Jersey que nous retrouvons les deux amis et tandis que l'abbé Deshayes est ordonné prêtre le 4 mars 1792, l'abbé Georges reçoit le diaconat et la prêtrise quelques jours plus tard .

Pour échapper aux poursuites des soldats de la Révolution - communément appelés les ' Bleus' - les deux prêtres vivront des aventures et pérégrinations qui paraissent burlesques mais qui n'en sont pas moins dramatiques. Tous deux avaient un nom de guerre : Gabriel Deshayes se faisait souvent appeler ' Grand Pierre ' et Augustin Georges ' Gusteau '. Parmi tous les récits relatés dans la biographie du P. Deshayes par Mgr Laveille, retenons-en un qui concerne les deux prêtres et qui faillit leur être fatal. '*Un jour,* raconte Gabriel Deshayes, *nous devions dîner, M. Georges et moi, dans un château où nous étions attendus. A peine étions-nous à table qu'une servante qui faisait le guet se précipite vers nous et crie : ' Les Bleus à pleine cour'. Nous étions vendus. M. Georges tremblait comme une feuille, heureusement je me possédais mieux. Je lui dis tout bas : ' Cette fenêtre donne sur le jardin, élançons-nous ! Voyant qu'il n'osait pas, je le saisis dans mes bras, je le laisse tomber sur le sol et je le suis...*[1] ' L'abbé Deshayes termine le récit en disant que M. Georges gardera de cette peur un tremblement qui ne le quittera plus. L'anecdote laisse à penser que l'un était grand et robuste et l'autre petit et léger.

[1] Mgr LAVEILLE et COLLIN : *Gabriel Deshayes et ses familles religieuses*, p. 51

Après plusieurs années de ministère, l'abbé Georges était nommé curé de Saint-Servan le 9 mars 1817 à l'âge de 49 ans. Il restera 23 ans à la tête de la paroisse.

Pendant les sept ou huit premières années, les relations entre frère Julien et le curé furent excellentes. Le Directeur savait tout ce qu'il devait, lui et la communauté, à l'abbé Georges : l'hébergement, la pension, la construction de l'école de *la Roulais* dont il était propriétaire.

Aussi, comme propriétaire des locaux, il se croyait responsable de l'école et au-dessus du directeur et il souhaitait vivement que le frère Julien restât à sa place. Au cours de l'année 1831, un renvoi d'élèves de la part du curé Georges provoqua une première difficulté sérieuse : ' *Le curé avait renvoyé deux élèves indigents de l'école des frères, suite à des tensions précédentes entre le maire et le curé. Le maire, fort de la subvention municipale, pria le frère Julien de les réintégrer : ce qu'il fit. Colère du curé qui écrivit une lettre acerbe dans laquelle il le priait de s'adresser désormais personnellement à lui quand il jugerait bon d'intervenir dans les affaires de l'école*[1]' .

.

Plus tard dans une lettre que le Curé adressera au Maire le 22 septembre 1834, on relève le passage suivant : ' *Cette école dont je suis le fondateur et le directeur en chef*[2] ' .

Toujours en cette année 1834, le frère Julien a-t-il souhaité le titre d'*instituteur communal alors qu'en fait il était directeur d'une école libre* ? Mais pour l'obtenir il fallait prêter serment selon la formule : '*Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume*'. Le Comité cantonal en délibéra ; voici l'extrait du registre daté du 18 septembre 1834 : '*C'est ce jour que le frère Julien fut invité à prêter serment. Il fit remarquer au*

[1] Fonds RULON, AFIC
[2] id. AFIC

Comité que, dépendant de Monsieur le curé, il lui fallait consulter cet ecclésiastique avant de prendre une détermination'. Le frère Julien écrivit au curé et voici sa réponse : ' *Les exigences et les formalités dont vous m'avez parlé ne concernent que les instituteurs communaux. Or vous n'avez jamais joui de ce titre glorieux, votre école a toujours été envisagée et traitée comme une école privée. C'est le Recteur qui l'a fondée et s'est rendu garant auprès de vos supérieurs de votre sort et traitement ; c'est lui qui a payé les diverses maisons qui ont servi à la tenue de l'école ; lui qui a fait l'acquisition du terrain sur lequel a été bâtie celle que vous occupez et payé tous les frais de sa construction...*[1] "

Cette conscience de M. Georges d'être propriétaire de l'école, on la retrouve dans une lettre qu'adresse le Préfet au Ministre. Elle est datée du 7 janvier 1836 ; il écrit : '*L'école de Saint-Servan est soutenue par Monsieur le curé Georges, par ses moyens personnels et ceux des personnes pieuses. C'est lui qui fournit le logement, les meubles, la pension des Instituteurs. C'est par un accord passé entre lui et l'administration municipale qu'il a été convenu que le Maire aurait le droit d'envoyer 150 enfants indigents à l'école...*[2] '

Frère Julien tenait-il assez compte dans sa méthode de direction du fait que la propriété de l'école lui échappait ? Cependant, tous ces froissements ne sont que broutilles et, somme toute, les relations restaient amicales entre lui et son curé. Les choses vont s'envenimer au courant de l'année 1836 à tel point qu'il faudra un déplacement à Saint-Servan des deux fondateurs des Frères pour rétablir la paix !

Frère Julien, sous la pression des bourgeois et des riches, crut bon, mais sans prévenir M. le Curé, de séparer dans une même classe les enfants riches des enfants pauvres, ou plutôt les enfants payants

[1] *Annales de l'école des Frères de Saint-Servan*
[2] id.

des enfants gratuits (la chose était courante à l'époque[1]) : les enfants riches occupaient une moitié de classe et les enfants pauvres l'autre moitié. Si cette solution plaisait à la bourgeoisie, elle irrita l'abbé Georges qui s'en plaignit amèrement auprès de M. de la Mennais. C'était la brouille complète entre le frère Julien et le pasteur.

Les choses allèrent si loin que l'abbé de la Mennais et l'abbé Deshayes se déplacèrent jusqu'à Saint-Servan le 21 mars 1836, pour essayer d'arranger les deux parties. M. le curé ne voulut rien entendre et resta sourd aux arguments. Face à un tel blocage les deux fondateurs optèrent pour une solution radicale : ils allaient retirer le frère Julien. Pour toute réponse et dans un accès de colère, le curé leur répondit : ' *Eh bien, enlevez-le !*'

Le départ du frère Julien fut décidé. Au dernier moment M.M. de la Mennais et Deshayes proposèrent à M. le curé la solution suivante : la congrégation achèterait au prix de 13.000 francs, *la Maison de la Roulais* dont il était propriétaire. Il y consentit. Ainsi le frère Julien serait maître d'organiser son école comme il l'entendait. Libre de ses mouvements, il commença par transférer les trois classes gratuites dans une maison appartenant à la commune, les élèves payants restant à l'école de la Roulais. Mais le nombre d'élèves ne cessant d'augmenter, M. de la Mennais se résigna à acheter, comme il a été vu plus haut, la malouinière, appelée *la Maison verte.*

La solution apporta la sérénité et la paix revint entre le frère Julien et le curé Georges. Celui-ci vécut encore quelques années et mourut le 8 décembre 1840 à l'âge de 72 ans. Il fut enterré dans le cimetière de la ville ; frère Julien l'avait connu 17 ans.

1 Les écoles importantes connaissaient en effet cette organisation. "En 1848, écrit Rulon, une quinzaine d'établissements comptaient de quatre à sept classes, et chacun avait une, deux ou trois classes gratuites doublant les classes payantes. La répartition dépendait évidemment de l'importance de la localité, mais aussi du caractère privé ou public des écoles, les premières étant abandonnées à leurs seules ressources." RULON, *Petite histoire de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (1816-1860)*, p. 175.

Le frère Julien et la municipalité de Saint-Servan

M. Haize, historien de Saint-Servan a écrit en 1909 *L'histoire du collège ecclésiastique de Saint-Servan.* Il y parle de frère Julien en ces termes : ' *L'école des frères, à cette époque, était dirigée par un homme très capable et d'une haute intelligence, Monsieur Kerdavid, en religion frère Julien, très affable et d'un grand bon sens. Il restera toujours en excellents termes avec les municipalités qui se succédèrent à la Mairie de Saint-Servan'*… ' Excellents termes !' C'était une façon de parler, car les relations furent souvent tendues comme nous allons le constater.

Au cours des vingt premières années de direction, frère Julien vécut en bonne intelligence avec les autorités de Saint-Servan, mais à partir de 1844, les lettres échangées entre lui et la Mairie témoignent d'une certaine tension. La prospérité de son établissement ne plaisait pas nécessairement à tous ces ' messieurs du Conseil '. Le fait de parcourir les lettres du frère Julien avec la Municipalité a peut-être un aspect fastidieux, mais elles prouvent en tout cas, qu'à l'époque et à l'origine de la Congrégation des Frères, les directeurs d'école, bien au courant des textes et des lois - et c'était le cas du frère Julien - savaient défendre leur droit avec fermeté. D'abord polie et courtoise, la correspondance atteignit un sommet de friction quand le frère Julien fut traité par la municipalité de ' *spéculateur sans borne* ' !

Il n'est pas possible de relater - ou même de résumer - les nombreuses lettres échangées, mais il est intéressant de considérer une période donnée prouvant d'un côté la persévérance de frère Julien à demander, et, de l'autre, le refus d'accorder. Parfois aussi, et cela se vérifiera, l'abbé de la Mennais venait à la rescousse de ses frères en répondant lui-même directement. Arrêtons-nous à la période de 1844 à 1851, particulièrement féconde en rebondissements.

Dans la lettre qui suit, datée du 27 avril 1844, le frère Julien défend ' les droits acquis ', comme on dirait de nos jours, face à une municipalité qui juge qu'elle en fait déjà trop pour son école :

Monsieur le Maire,

Quoique je ne doute point de votre bonne volonté pour les établissements utiles, je crois néanmoins à propos de vous donner quelques renseignements sur le nôtre, qui paraît trop florissant à quelques membres de l'honorable Conseil que vous présidez, lesquels, à cause de cela, trouvent que la ville en fait trop pour l'école communale que nous dirigeons... Le traitement de 1.200 francs que nous recevons pour l'instruction gratuite d'environ 300 élèves (ce qui suppose l'entretien de frères) ne peut paraître exorbitant à personne... Les frères ont beaucoup de pensionnaires et des élèves qui payent jusqu'à 5 francs par mois. Je vous prie, Monsieur le Maire, de le certifier au besoin, car c'est vrai et c'est heureux, non seulement pour nous mais pour la ville, qui dans le cas contraire serait obligée d'augmenter notre traitement ou de diminuer le nombre d'enfants pauvres. Tous les vrais habitants doivent se réjouir de nous voir quelques pensionnaires puisque nous en partageons le bénéfice avec les malheureux ; tous les jours de classe, plus de 20 enfants pauvres sont nourris dans l'établissement, et pour que ceux qui en douteraient puissent s'en assurer, je vous joins ci-incluse la liste des familles qui reçoivent cette charité.

J'aime à croire, Monsieur le Maire, qu'aidé de ces notes, vous maintiendrez avec la majorité du Conseil, les allocations qui nous concernent et au même taux que les années précédentes.

J'ai l'honneur [1] *...*

Cette lettre est en même temps teintée d'humour et de fermeté. En tout cas, les demandes de frère Julien seront approuvées par le Conseil municipal.

[1] Toutes les lettres qui suivent sont extraites des *Annales de l'Ecole des Frères de Saint-Servan (1823-1957) : 164 ans de présence,* Fonds Rulon, AFIC., lettres dont Henri Rulon a pris copie aux Arch. municipales de Saint-Servan.

Mais les difficultés recommencèrent en 1847 lorsque le conseil voulut réduire de 1.500 francs à 1.200 francs l'indemnité de logement pour la communauté, d'où échange de lettres aigres-douces, dont nous n'avons pas de traces. Mais la délibération suivante parvient au frère Julien .

' ... le nombre des élèves payants est actuellement de NEANT ! Depuis le mois de mars dernier, une école privée existe dans le même bâtiment et les élèves payants ont tous abandonné l'école communale pour entrer dans cette dernière ... l'indemnité de logement est fixée à 1.200 francs au lieu de 1.500 francs. Les 2.400 francs alloués en 1847 pour l'école communale sont votés pour 1848, à la condition que le Directeur de l'école primaire fournisse les plumes, l'encre et le papier nécessaires aux élèves indigents qui ne pourraient se procurer ces objets. Le Directeur devra en outre s'entendre avec Monsieur le Maire pour ouvrir, le soir, une école primaire élémentaire, où seront reçus tous les enfants occupés pendant la journée dans les ateliers '.

Cette fois, c'est l'abbé de la Mennais qui répond au Maire et demande des explications quant à la diminution de l'indemnité de logement et aux dernières obligations, qui ne peuvent être acceptées.

De passage à Dinan, il lui écrit le 27 juillet 1847 :

Monsieur le Maire,

Quoique vous ne fussiez pas maire en 1838, vous avez pu voir dans les délibérations du Conseil municipal de ce temps que la ville de Saint-Servan s'engagea alors à voter 1.500 francs chaque année à titre d'indemnité du logement, que sur son invitation, j'ai disposé à grands frais pour l'école communale et pour les frères qui la dirigent. Or, j'apprends que le Conseil municipal de Saint-Servan, sans m'en prévenir, et sans s'être entendu préalablement avec moi, a réduit l'indemnité de logement à 1.200 francs et à des conditions très onéreuses pour nous, à savoir :

1°- que le frère Julien, directeur en chef, fournira les plumes, l'encre et le papier nécessaires aux élèves qui seraient, à raison d'indigence, dans l'impossibilité de se procurer ces objets.

2°- que le frère Julien devra ouvrir, le soir, une école primaire élémentaire où seront reçus les enfants occupés pendant la journée aux ateliers.

Ces deux conditions ne peuvent être acceptées et remplies consciencieusement à moins d'une dépense de 800 francs, c'est-à-dire que le Conseil municipal réduit par là à 400 francs le loyer d'une maison dont l'acquisition nous a coûté 54.000 francs. Je ne puis accepter ce loyer et j'ai l'honneur de vous prier d'informer le Conseil municipal, lequel voudra bien se pourvoir ailleurs d'un local, attendu que le 1er octobre prochain, le mien ne servira plus d'école communale, à moins que la ville, suivant nos conventions, ne m'assure de nouveau 1.500 francs d'indemnité annuelle.

Je suis avec respect [1]*…*

Le maire, M. Douville, ne tarda pas à répondre l'abbé de la Mennais pour lui rappeler que la Convention passée entre le curé Georges et la municipalité n'était pas de 1.500 f. mais de 1.000 f. et donc qu'elle n'avait nulle obligation d'augmenter cette somme, non plus à la diminuer. Voici sa réponse :

Le Maire de la ville de Saint-Servan
à Monsieur de la Mennais , Dinan.

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 27 dernier, après avoir pris l'avis du Conseil municipal. La ville de Saint-Servan a bien, ainsi que vous le faites observer, voté pendant plusieurs années, à titre d'indemnité, le logement pour l'école communale tenue par les frères de l'Instruction Chrétienne, une somme de 1.500 francs, mais sans prendre d'engagement pour l'avenir. La ville n'a jamais pris d'autre

[1] *CG*, V, p 625

engagement que celui qui résulte d'un traité passé entre elle et feu Monsieur Georges, Curé, de payer pour l'entretien de la dite école la somme de 1.000 f. La somme ne pouvait cesser d'être payée sans l'en prévenir au moins 6 mois à l'avance. Par conséquent si la ville a bien voulu, sur diverses observations du frère Julien, augmenter cette subvention, elle pouvait aussi la diminuer sans manquer à ses engagements, pourvu toutefois que le chiffre ne descendît pas au-dessous de 1.000 f.

Vous me faites observer, Monsieur, que vous avez dispensé à grands frais un logement pour notre école. Il est vrai que vous avez fait construire un bâtiment très convenable, mais il est vrai aussi qu'une faible portion des bâtiments sert aux enfants pauvres ; les élèves payants, ainsi que les pensionnaires, en occupent la plus grande partie et je pense que les bénéfices rapportent plus que l'intérêt des fonds. C'est pour ce motif et aussi en raison de la fâcheuse position de la ville, occasionnée par la cherté des vivres cette année, que le Conseil municipal avait pensé, puisque l'administration supérieure exige que nous ayons maintenant une école du soir pour le petit nombre des enfants (5 ou 6) qui travaillent dans les ateliers, que vous auriez voulu accepter les conditions de faire tenir cette école du soir et de fournir les plumes, l'encre et le papier nécessaires aux enfants qui par leur trop grande indigence n'auraient pu s'en procurer. Mais, Monsieur, puisque vous trouvez ces conditions trop onéreuses et que vous refusez de les accepter, je viens vous informer que le Conseil municipal, dans sa séance d'hier, a décidé d'allouer pour 1848, à titre d'indemnité de logement, la somme de 1.200 f. et celle de 1.200 f. pour traitement du frère Directeur, ensemble la somme de 2.400 f., c'est-à-dire la même somme qu'en 1847.

Je pense, Monsieur, que vous n'aurez plus de raison pour nous retirer votre local, dans ce cas je vous prie de m'honorer d'une prompte réponse.

M. Douville

Ce n'est pas le fondateur qui va répondre à la lettre du maire, pour cause d'absence, mais le frère Julien lui-même. Il prend acte de l'indemnité de 2.400 f. mais il ne la juge pas suffisante pour couvrir les charges. Et non sans une pointe d'humour, il écrit de Ploërmel le 25 août 1847 :

Monsieur le Maire,

Je commence par vous demander excuse de ce que réponse n'ait été faite plus tôt à la lettre que vous avez écrite le 6 du mois à notre digne supérieur général : M. de la Mennais. Une tournée de 10 à 12 jours dans le fond de la Bretagne en a été la cause.

Quoique la somme de 2.400 f. que le Conseil municipal nous a votée le 5 du mois, soit au-dessous de celle qui nous était nécessaire pour couvrir les charges de notre maison au titre d'école communale, nous l'acceptons néanmoins, en considération de ce que la bonne ville de Saint-Servan nous témoigne par continuation.

Veuillez Monsieur le Maire...

Fr. Julien *Ploërmel le 25 août 1847*

Il semble qu'il y ait eu peu d'échange de lettres au cours des années 1849-1850. En 1851, le frère Julien revient à la charge auprès du Conseil municipal, encore pour demander une augmentation de traitement pour les classes communales. Pour ce faire, frère Julien se permet de rappeler la loi du 15 mars 1850 relative au traitement des instituteurs :

Saint-Servan le 6 mars 1851

Monsieur le Maire,

Sans avoir eu la réponse officielle à la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, relativement à notre traitement, je sais néanmoins que l'honorable Conseil munici-

pal a refusé d'en augmenter le chiffre. Cela provient sans doute que la plupart de ceux qui composent le Conseil municipal, ne sont pas instruits à fond de la loi du 15 mars 1850, qui veut que chaque instituteur reçoive au moins 600 f. de traitement. Or, nous sommes ici quatre frères instituteurs employés à l'instruction d'environ 300 élèves entièrement gratuits, quoi qu'en disent quelques uns: par conséquent c'est la somme de 2.400 f. que la loi nous accorde. Si le Conseil municipal s'y refuse malgré tout, nous serons obligés de réduire nos quatre classes gratuites au nombre de deux.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir saisir l'honorable Conseil que vous présidez de ma juste demande et du texte de loi qui y donne droit.

J'ai l'honneur...

f. Julien

La leçon a dû être comprise et le Conseil n'aime pas qu'on lui fasse la leçon. Mais oui, le Conseil connaît bien la loi du 15 mars 1850 et, en conséquence, il remet au frère Julien, le jour-même, le rapport qui suit, dans lequel il lui fait aussi un véritable procès d'intention : il y a du *spéculateur* en frère Julien et on ne se gêne pas le lui dire.

(le texte n'est pas daté)

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur KERDAVID Julien, par laquelle il demande de nouveau une augmentation du traitement, pensant que, si dans la séance précédente, le Conseil a refusé cette augmentation, cela vient sans doute de ce que la plupart des Conseillers ne connaissent pas la loi du 15 mars 1850, qui veut que chaque instituteur primaire reçoive 600 f. de traitement par mois.

Le Conseil municipal, après avoir entendu la lecture de cette lettre, déclare persister dans sa première délibération qu'il a prise en parfaite connaissance de la loi sur l'enseignement du 15 mars 1850.

L'école communale tenue par les frères de l'Instruction Chrétienne est aujourd'hui dans un tel état de prospérité que, si la direction n'avait point

, cet établissement n'aurait nullement besoin du secours de la ville ; il est certain que le produit de la rétribution scolaire, joint au gain que le directeur retire du pensionnat, forme plus de 600 f. à chacun des frères enseignants, car il est bien entendu que si la classe où sont reçus les élèves payants est séparée de celle où sont reçus les élèves non-payants, elles ne forment qu'un seul et même établissement dirigé par M. Kerdavid, seul breveté, et que le bénéfice qu'il retire de l'une devrait venir en déduction des charges de l'autre. Il n'en est pas ainsi cependant, M. Kerdavid isolant toujours la première et voulant la faire considérer comme école privée, ne parle jamais que des élèves non-payants et par conséquent des charges que ceci lui occasionne.

Le Conseil envisageant l'établissement des frères sous son véritable point de vue, ne peut y trouver qu'un seul établissement soumis à une seule et même direction, et si les élèves qui y sont reçus gratuitement, occasionnent des charges, les élèves qui y sont reçus moyennant une rétribution scolaire, procurent à son Directeur des bénéfices qui devraient le rendre moins exigeant envers la ville.

Le Conseil fait remarquer qu'outre les 2.400 f. que M. Kerdavid touche annuellement de la ville, il a reçu de Monsieur Georges, ancien curé de Saint-Servan, une somme de 13.000 f. pour faciliter dans l'école communale, l'entrée des familles indigentes, en sorte qu'il reçoit une recette annuelle de 3.050 f. (2.400 + 650 f , l'intérêt des 13.000 f. à 5%) pour l'enseignement gratuit.

Le Conseil regrette que M. Kerdavid ne trouve pas cette somme suffisante, mais il refuse positivement de faire droit à sa nouvelle demande qu'il regarde comme une prétention mal fondée.

Pour expédition conforme, le Maire de Saint-Servan.

Comme on peut s'en apercevoir, la réponse du maire ne comporte ni en-tête ni formule finale de politesse... Etait-ce une manière de prendre des distances vis-à-vis de M. Kerdavid comme l'appelle le Conseil ? La réponse de celui-ci adoptera le même style : pas de date, mais simplement un ' Messieurs ' qui laisse inaugurer une réponse en conséquence, d'autant plus que le fait d'avoir été traité de 'spéculateur qui ne voit pas de bornes ' lui est resté à travers la gorge et il le leur dira trois fois. La réponse mérite de paraître tout entière :

Messieurs,

Votre délibération du 6 mars dernier, répondant à une demande que je vous ai faite en vertu de la loi du 15 mars 1850 (art.38) est rédigée dans des termes que je ne puis admettre et que vous rectifierez vous-mêmes après avoir lu et pesé mûrement l'état ci-joint de notre établissement.

Vous dites en effet, dans cette délibération, dont j'ai une copie sous les yeux, que notre école est aujourd'hui dans un tel état de prospérité, que si la direction n'avait pas un but , cet établissement n'aurait nullement besoin du secours de la ville, car il est certain, dites-vous, que le produit de la rétribution scolaire, joint au gain que le directeur retire du pensionnat, forme plus de 600 f. à chacun des frères. Voilà qui est dit et affirmé, comme si l'on avait la preuve en mains, et cependant rien n'est moins vrai... Pour vous en convaincre, Messieurs, je vous prie d'examiner la liste comprenant tous les élèves-payants de notre école, et vous verrez que le produit des rétributions est de 160 f. par mois, ou 1.600 f. par année scolaire, en prenant pour base de calcul, le taux fixé par vous-mêmes, c'est-à-dire 1 f.

Ce chiffre est loin, très loin, des 4.200 f. qu'il faudrait percevoir pour former un traitement de 600 f. comme vous dites, à chacun des frères enseignants qui sont ici au nombre de sept.

Vous voyez, Messieurs, que le produit des rétributions scolaires de tous nos élèves payants laisse votre calcul du 6 mars à découvert de 2.600 f. Irez-vous prendre cette somme sur le gain du pensionnat que je dirige ? Je pourrais m'y opposer formellement : ce pensionnat n'étant ni à votre nom ni à vos charges ; mais comme je tiens à ne rien vous soustraire de ce que vous réclamez pour former 600 f. à chaque frère enseignant, indépendamment du secours de la ville, je vous prie d'examiner aussi l'état vrai que je vous donne de ce pensionnat et vous serez tous surpris que
se borne ici à toucher moins de 0,60 f. par jour.

Mais direz-vous, sans doute, ce n'est pas 1 fr. que chaque élève paie par mois, certains paient 2 f.,3 f. et quelques uns jusqu'à 4 f. C'est vrai, Messieurs, mais ce n'est pas pour la classe que ces élèves paient le surplus d'un franc : c'est pour les études qui ont lieu après, pour la surveillance pendant les repas, dans les cours de récréations, dans les promenades des jeudis etc... Car il y a des enfants qui viennent le matin à notre école et qui ne s'en retournent qu'à 6 heures ou 7 heures du soir. Voilà pourquoi ces enfants paient plus ou moins par mois, selon la durée ou la nature des soins qu'on leur accorde à la demande des parents. Vous ne voudriez pas Messieurs, que nous appliquions au profit de la ville ce produit, fruit de nos veilles et d'un surcroît de travail très pénible, et pour lequel nous sommes obligés d'avoir 2 frères enseignants à charge : non assurément vous ne le voudriez pas !

Quant aux 13.000 francs que j'ai reçus de Monsieur Georges, d'heureuse mémoire, vous savez très bien, Messieurs, que la commune n'y a aucun titre, et cette donation a été faite, uniquement pour conserver une école chrétienne à Saint-Servan, et non du tout pour y soutenir une école communale. Quoi qu'il en soit, je veux bien à titre de bienveillance pour la ville, comprendre dans le traitement que nous accorde la loi,

l'intérêt de ces 13.000 francs, ce qui réduit la nouvelle allocation que je sollicite à la somme de 550 f. et laissant la distribution des classes dans l'état où elle est depuis plus de 10 ans. D'ailleurs je consens à rendre communales toutes nos classes de Saint-Servan, au nombre de 7, et de subir les conséquences de la loi à cet égard, tant celles qui sont à la charge de l'instituteur que celles qui sont à son profit. La facilité avec laquelle je me désiste en faveur de la ville de , fera peut-être entrevoir déjà que le bénéfice de nos classes payantes, n'est si considérable que dans la pensée de ceux qui précédemment m'ont calomnieusement accusé d'avoir porté sur la liste des élèves indigents quelques enfants qui nous paient la rétribution scolaire.

f. Julien

Ce sont les dernières lettres échangées entre frère Julien - parfois le fondateur - et la municipalité de Saint-Servan. La plupart ont une tonalité polémique. Une chose est certaine : l'abbé de la Mennais faisait confiance au frère Julien et lui, défendait énergiquement ses droits, textes de loi à l'appui… Terminons par deux lettres : celles-là empreintes de courtoisie. Il s'agissait d'admettre dans l'école dix enfants de pompiers, demande d'ailleurs admise par le fondateur.

Le 15 octobre 1851

J'ai l'honneur de vous informer que M. Jean-Marie de la Mennais, Supérieur général des Frères de l'Instruction Chrétienne, a consenti, après une nouvelle sollicitation de ma part, à admettre gratuitement dans les classes libres de Saint-Servan, 10 enfants appartenant à 10 pompiers. En conséquence, Monsieur le Maire, je vous prie de délivrer des lettres d'admission pour les dites classes, à ceux que vous trouverez les plus dignes de cette faveur.

Veuillez Monsieur le Maire....

f. Julien

Le même jour il reçoit du Maire la réponse ainsi libellée :

Le Maire de la ville de Saint-Servan à M. Kerdavid,
directeur de l'école communale.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie beaucoup des démarches que vous avez bien voulu faire auprès de M. de la Mennais, pour l'amener à consentir à admettre gratuitement dans l'école que vous dirigez, dix enfants appartenant à des Sapeurs pompiers de cette ville. Je viens d'adresser aux parents de ces enfants, des lettres qu'ils vous présenteront pour leur admission.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

E. Gouazon

Ici, le lecteur serait peut-être porté à penser en lisant ces deux dernières lettres que la sérénité s'était enfin établie entre frère Julien et M. Gouazon ; hélas il n'en sera rien. Plus l'un et l'autre avanceront en âge, et plus il y aura mauvaise volonté de part et d'autre. Les deux hommes n'en démordront pas jusqu'à la fin : l'un cherchant à toujours demander davantage et l'autre à toujours refuser. H. Rulon admet que le frère Julien eut des rapports assez tendus avec M. Gouazon tout au long de ses mandats (1850 à 1866) ce qui ne signifie pas qu'il était dans son tort, mais les 'formes' laissaient parfois à désirer : il arrivait que des manières abruptes et des propos peu diplomatiques nuisaient à ses plus justes revendications.

Le frère Julien et l'abbé de la Mennais

Jean-Marie de la Mennais a toujours témoigné à ce disciple de Gabriel Deshayes estime, considération et affection jusqu'à la fin, tantôt le jugeant capable d'assumer sa succession et tantôt l'éloignant pour des raisons qui lui étaient personnelles.

Il est sûr que M. de la Mennais a pensé dès 1835 à désigner un frère comme supérieur général de la Congrégation. Le premier choix - et certainement en concertation avec M. Deshayes - s'est porté sur le frère Julien. A ce propos, voici ce qu'écrit le frère Paul Cueff : ' *Aux yeux du Fondateur et très tôt, le frère Julien apparaît capable d'assumer un jour l'autorité suprême dans la Congrégation. Le frère Julien a-t-il connu sa désignation de futur supérieur général ? Je l'ignore, comme j'ignore aussi la date précise de la substitution de son nom à celui de frère Hippolyte, peu après 1835 sans doute*[1] '.

Mgr Laveille a une version différente ; en effet, l'Acte en trois articles du 26 août 1835, signé à Ploërmel, de concert avec M. Deshayes, stipulait que '*dans le cas où notre mort précéderait l'organisation définitive de la Congrégation, et dès aujourd'hui, nous choisissons le frère pour supérieur général ...*' mais dans une seconde rédaction de ce même acte du 26 août 1835 , M . de la Mennais désigna le frère Julien comme futur supérieur général[2].

Cependant, dans les listes de noms parus en 1847, 1852, 1854 et 1857, rédigées par J.-M. de la Mennais pour désigner les frères qui, après sa mort, devaient diriger la Congrégation, le nom du frère Julien ne paraît plus. Le frère Paul Cueff écrit encore : ' *Il est vraisemblable que le Fondateur ait renoncé à l'idée de se donner le frère Julien comme successeur, après la crise de 1844',* crise qui sera étudiée plus loin.

1 Lettre à l'auteur, 20 février 1994.

2 LAVEILLE, t. II, p.62, note 1.

Ce qui est certain, c'est que le 19 décembre 1847, M. de la Mennais dresse une première liste des cinq frères qui, à sa mort, devront prendre en main le gouvernement et l'administration de la congrégation. Ce sont les frères Louis, Hippolyte, Joseph-Marie, Bernardin et Yves-Joseph. Le nom du frère Julien ne figurait pas. Celui de frère Ambroise non plus. Il est vrai qu'au cours du premier semestre 1844, l'un et l'autre et le frère Laurent ont été sérieusement rappelés à l'obéissance par le Fondateur. Que s'était-il donc passé ?

Il est à remarquer, en cette année 1844, que la plupart des frères sortis du noviciat d'Auray exerçaient dans la congrégation naissante des fonctions importantes et ils étaient tous dans la force de l'âge. Frère Ambroise, âgé de 49 ans, était directeur principal des Antilles depuis 3 ans, après avoir été directeur de l'école de Tréguier durant 17 ans ; frère Laurent était directeur de Quintin depuis 22 ans et avait 43 ans ; frère Hippolyte était maître des novices à Ploërmel depuis 14 ans, il était âgé de 40 ans ; frère Paul était directeur à Dinan depuis 24 ans, il avait 47 ans ; frère André, âgé de 40 ans, venait d'être nommé directeur à Redon depuis un an, il y restera 21 ans ; enfin frère Julien était directeur de Saint-Servan depuis 21 ans, il avait 41 ans.

Ces frères issus du noviciat d'Auray avaient-ils gardé entre eux des liens privilégiés et donc une correspondance plus assidue ? C'est fort possible. Ce qui est certain, c'est qu'entre le frère Julien et le frère Ambroise s'était tissé un lien d'amitié solide. La meilleure preuve en est peut-être cet extrait de lettre du frère Paulin[1], successeur de frère Ambroise aux Antilles. En effet le Père l'avait nommé en août 1846,

1 F. Paulin (Florian Thébault), né à Morieux (Côtes-d'Armor) le 5 avril 1803, entre au noviciat de Saint-Brieuc le 1er septembre 1819. Il débute à Pordic en 1820, enseigne à Guingamp, Moncontour, Tinténiac, fonde l'école de Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) en 1833. Directeur de l'école de Caulnes (Côtes-d'Armor), il est appelé en 1846 à la direction générale des établissements des frères en Guadeloupe, poste qu'il occupe jusqu'en 1866. Rappelé à Ploërmel, il y meurt le 26 février 1870.

directeur principal de la Guadeloupe et donc 'bras droit' du frère Ambroise. Voici ce qu'il écrit : *'Ce n'est pas moi qu'il* (le frère Ambroise) *désirait , il ne me l'a pas caché ; il m'a dit que c'était le frère Julien Kerdavid qu'il eût fallu ici, et en cela, je trouve qu'il avait raison*[1] *'.*

Mais, que signifient ces lettres de remontrance que M. de la Mennais adressera aux frères Ambroise, Julien et Laurent et peut-être à quelques autres, au cours des mois de mars, avril et mai 1844 ? Il faut d'abord se rappeler que le fondateur exigeait que la correspondance des frères entre eux passe par lui, et donc soit adressée à Ploërmel. Les plaintes à formuler, les souhaits à exprimer, devaient transiter par la maison-mère. Or, le frère Ambroise se permettait d'écrire directement au frère Julien pour lui demander de lui expédier des fournitures comme des cartes de géographie, des crayons, du papier à écolier, des tableaux de système métrique, voire des draps de lit et des pendules. Toutes choses dont la commande devait être faite par la Maison-mère ainsi que le règlement le lui demandait. Or, frère Ambroise lui écrit le 23 février 1844 : '*Depuis que je suis aux colonies, je réclame des images , des sentences, du papier à écolier, et c'est comme si je n'avais rien fait ! Dieu soit béni, je ne sais plus à qui m'adresser dans la congrégation*[2] .' ce qui obligeait le frère Julien à s'en occuper..

Quelques semaines plus tard, le 7 mars 1844, frère Ambroise se confie encore au frère Julien suite à un courrier reçu de lui : ' *il y a 15 jours que je lui ai écrit assez dur (au Père) relativement à tout cela, mais il me répond très peu et quand il le fait c'est tout laconique. Tâchez mon frère Julien de nous envoyer ce que je vous ai demandé. Faites le partage de la somme que vous allez recevoir, dans un mois*

[1] Lettre du 22 janvier 1847. AFIC

[2] Cf. G. OLLIVIER, *Une riche personnalité : Frère Ambroise, Joseph Le Haiget (1795-1857). Etudes Mennaisiennes,* n° 12, p. 90.

ou six semaines, je vous enverrai encore mais pas autant. Je vous écrirai toujours directement jusqu'à ce que l'on m'ait défendu formellement, et en tous cas, soyez discret sur les réceptions de mes lettres et leur contenu ..[1]' Mais l'abbé de la Mennais d'une manière ou d'une autre apprenait toujours le contenu de ses lettres.

Dans tous ces échanges de lettres, frère Ambroise a-t-il laissé entendre que le fondateur gérait mal l'argent qu'il recevait des traitements des frères aux Antilles ? A-t-il laissé entendre qu'il favorisait sa famille ? Trouvait-il sa méthode de gouvernement trop centralisatrice, voire trop autoritaire ? Toujours est-il que le frère Julien et le frère Ambroise sont mis dans l'obligation de reprendre le chemin de l'obéissance et de mettre un terme à leur correspondance réciproque. C'est ainsi que J.-M. de la Mennais écrivit au frère Julien le 12 mai 1844 : '*Les reproches que le frère Paul vous a faits de ma part ne sont que trop fondés, car dans votre conversation avec M. Augustin* (conseiller de frère Julien) *vous ne l'avez pas entretenu seulement de choses connues du public, mais de choses qui vous sont tout à fait personnelles : aucun autre que vous n'a donc pu les lui apprendre et ce ne peut être lui qui vous en ait parlé le premier.*

Il n'est pas honorable, pour certains frères, d'agiter si tristement entre eux des questions odieuses sur le compte de leur vieux Père : ils devraient laisser aux impies le soin de le calomnier et ceux-ci, ce me semble, s'en acquittent fort bien. J'ignore comme vous, quels sont les desseins de Dieu sur notre Congrégation, mais je sais que pour qu'il la bénisse et la perpétue, il est nécessaire que vous soyez animés de l'esprit de foi, de simplicité et d'obéissance.[2] '

Deux jours plus tard, le 14 mai, frère Julien remet à frère Laurent la copie de la lettre du fondateur en ajoutant : '*Je conserve le même calme que vous m'avez vu à la ch.(chapelle ?). Et ce calme a son principe dans les avis de deux directeurs spirituels qui m'ont conseillé*

1 *id.,* p. 91

2 *C.G*, V, p. 181.

cette démarche, laquelle malheureusement fait le tourment de notre Bon Père ; c'est ce qui me navre le cœur'.

Toujours au cours de ce mois de mai 1844, une seconde lettre, non datée, parvient à frère Julien. Le fondateur ne va pas par quatre chemins pour lui rappeler de ne s'occuper que de son école et de ne pas se mêler de ce qui ne le regarde pas : ' *Je vous rends mille grâces de l'intérêt que vous prenez à ma réputation, mais je vous prie de m'en laisser le soin et d'être tranquille là-dessus : je ne partage pas vos craintes et j'espère bien qu'on n'écrira pas sur ma tombe : 'Ci-git un voleur !*'

Vous voulez savoir où vous en êtes ? Vous êtes Directeur de notre établissement de Saint-Servan et rien de plus : vous n'avez aucun droit de vous mêler de l'administration générale de la Congrégation et je vous défends d'en écrire un mot à qui que ce soit.

Est-ce clair ?[1]

Quant au frère Ambroise, fidèle correspondant du frère Julien, il s'étonne du silence de l'abbé de la Mennais à ses lettres. Dans l'une d'entre elles, datée du 4 juin 1844, le fondateur lui en donne la raison : *'Vous remarquez que, depuis quelque temps je vous écris peu, mais il est vrai que vous êtes en partie la cause parce que votre position à mon égard n'est plus ce qu'elle devrait être ; je suis mécontent de vos correspondances particulières et elles gênent les miennes. Ces correspondances que vous croyez secrètes ne le sont pas : on en est scandalisé, et moi j'en suis affligé, non que je sois très sensible à ce qu'elles renferment pour ma pauvre personne, mais parce qu'elles offensent Dieu. Oui, mon très cher frère, il y a péché et péché grave à dire ce que vous dites sur mon compte et à vous vanter, par exemple (pour ne citer qu'une seule de vos déplorables lettres au frère Julien) de mettre dans d'autres lettres qui doivent passer sous mes yeux, ce que vous n'oseriez mettre dans celles que vous m'adressez directement*.[2]'

1 *C. G.*,V, p. 193.
2 *C.G.*, V, p. 194.

La réponse du frère Ambroise, le 4 juin 1844, sera empreinte de soumission : ' *Les réprimandes sévères que vous me faites , je les reçois de cœur et comme les ayant méritées*[1] '...

Le frère Laurent, directeur de l'école de Quintin, lui aussi semble mêlé à tout ce courrier qui circule entre quelques frères à l'insu du fondateur, car il reçoit à son tour une sévère admonestation. La lettre est datée du 22 mai 1844 : '*J'avoue que j'aime l'argent, en ce sens que je regrette beaucoup de n'avoir pas à ma disposition les immenses richesses que le public me donne en paroles. Ce sont là des rêveries mais qui deviennent des calomnies odieuses lorsqu'on suppose que je thésaurise pour ma famille, et qu'elle convoite des biens qui ne seraient pas à elle : soyez tranquille, je ne crains point qu'on écrive un jour sur ma tombe : ' Ci-git un voleur'!*

Quant à l'argent que j'aurais placé sans intérêt, et qui me rapporte tous les ans de si grosses sommes, je voudrais savoir de qui vous tenez cela ![2] '.

Frère Julien sera très affecté par l'importance de cette affaire et surtout par la force de la réprimande. Il l'a écrit à son ami des Antilles car le frère Ambroise lui répond le 30 mai 1844 : '*Un peu de courage et ne nous laissons pas aller à cet abattement que je remarque dans vos derniers mots tout laconiques et entrecoupés et qui font assez bien voir clair combien votre âme a été sensible à la réprimande.*'

Ce qui est remarquable en tout ceci, c'est la confiance que le fondateur conserve à ses enfants. Il ne leur garde nulle rancœur. Il sait bien que les remontrances qu'il a adressées aux frères Ambroise, Julien, Laurent et à quelques autres peut-être, ne resteront pas sans effet. L'abcès est vidé, la page définitivement tournée. Tous seront

1 Cf. AFIC, 88.02.033.
2 *C.G*, V, p. 186.

maintenus dans leur charge : le frère Ambroise restera encore huit ans aux Antilles, frère Laurent vingt- neuf ans à la direction de son école, frère Julien une vingtaine d'années, coupée par une interruption de 18 mois à Ploërmel, où il est employé à travailler auprès du Père à l'administration et au gouvernement de la Congrégation.

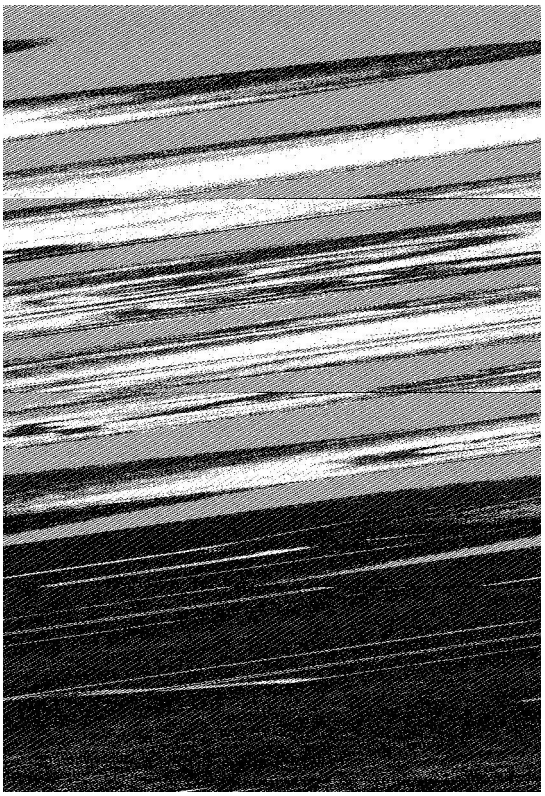

Frère Julien KERDAVID
(1803-1864)

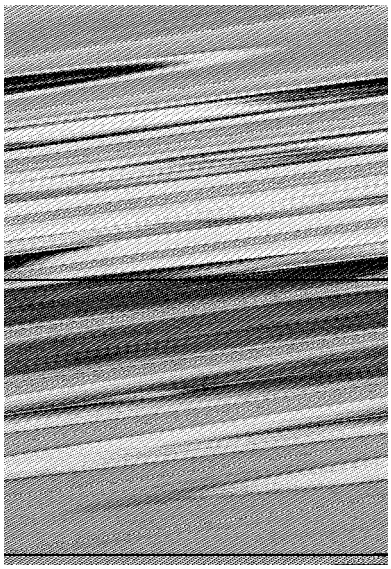

Frère Ambroise le Haiget
(1795-1857)

:
(Au temps du frère Julien, elle s'appelait chapelle sainte Madeleine)

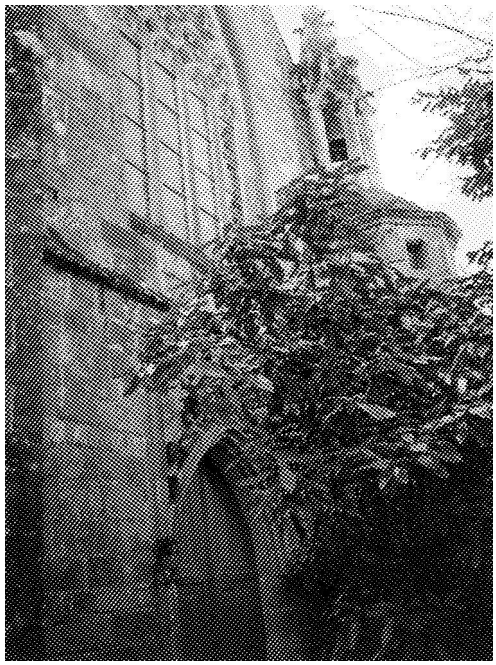

:

partie de l'église du 15ème siècle, intégrée dans l'église actuelle

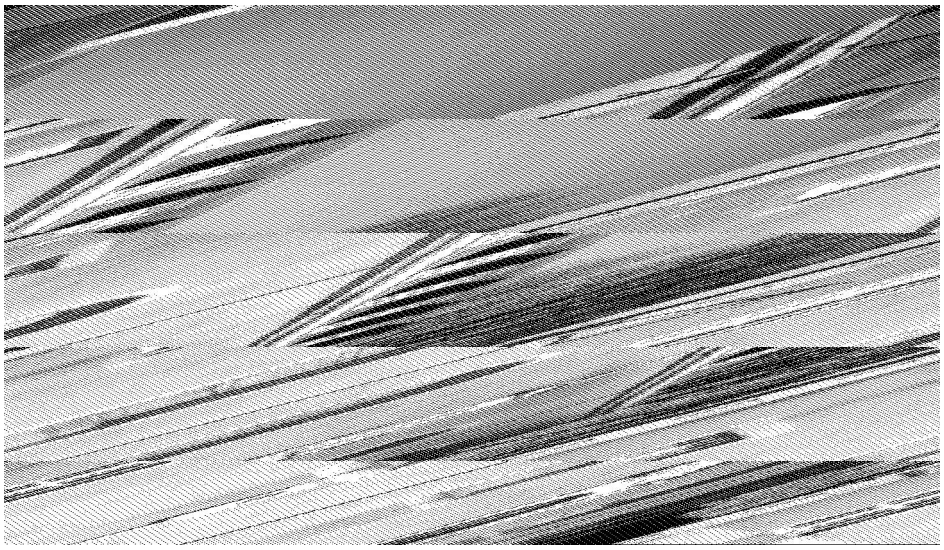

: chapelle des Soeurs de la Charité de Saint-Louis.

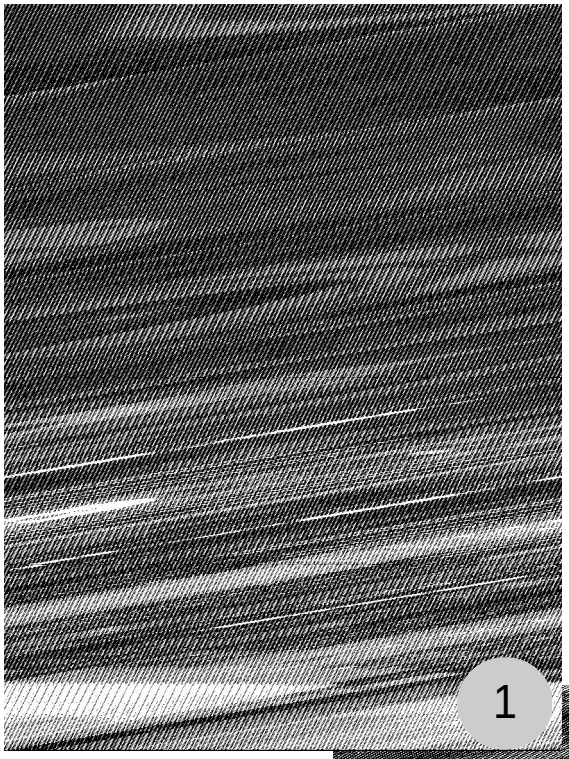

SAINT-SERVAN
l'église de Sainte-Croix

1 - l'autel principal
2 - la chaire
3 - l'église telle qu'elle apparaît en sortant de l'école du Sacré-Coeur

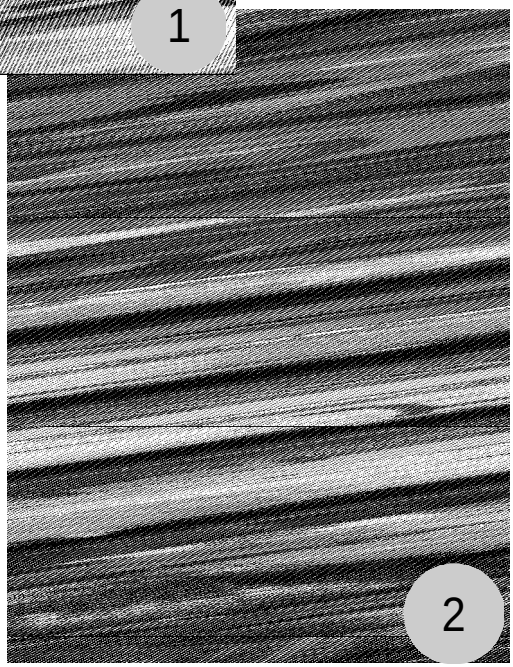

3

Maison de campagne de la famille La Mennais où s'écoula une partie de l'enfance de Jean-Marie et de Féli.

Ci-dessous, l' *de Saint-Servan. C'est ici que Gabriel Deshayes et l'abbé Georges étudièrent ensemble*

, vue de la plage.

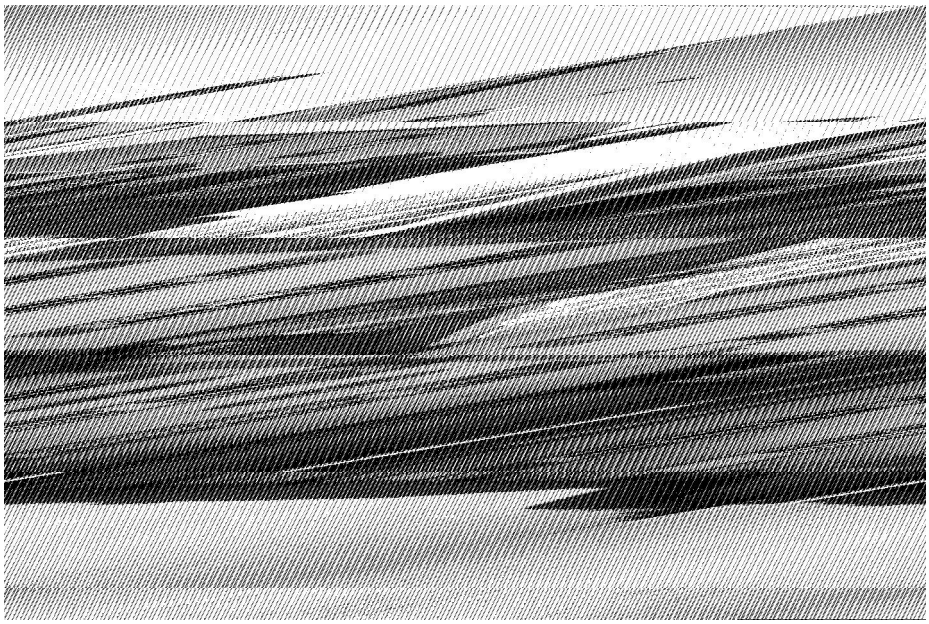

Deux vues de la , appelée
En haut, vue de la cour centrale.
En bas, vue de la "haute cour"

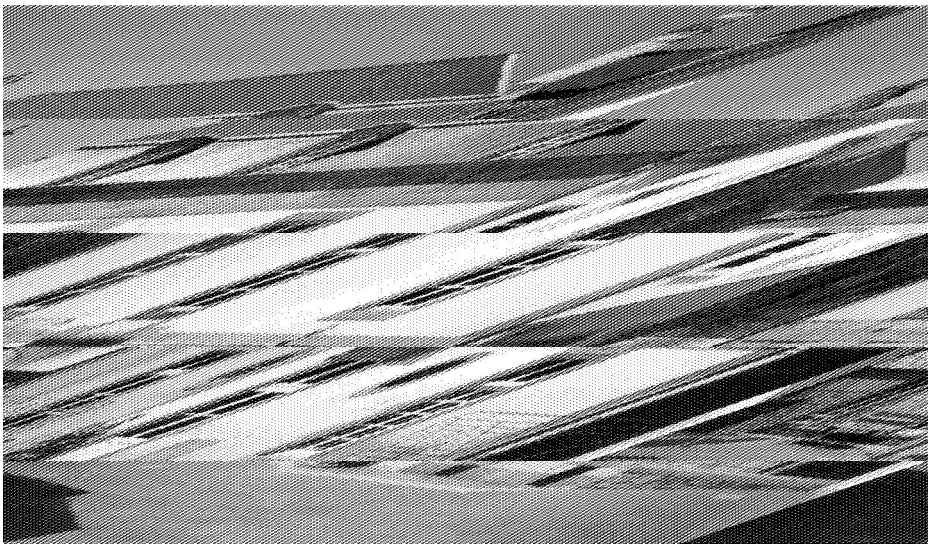

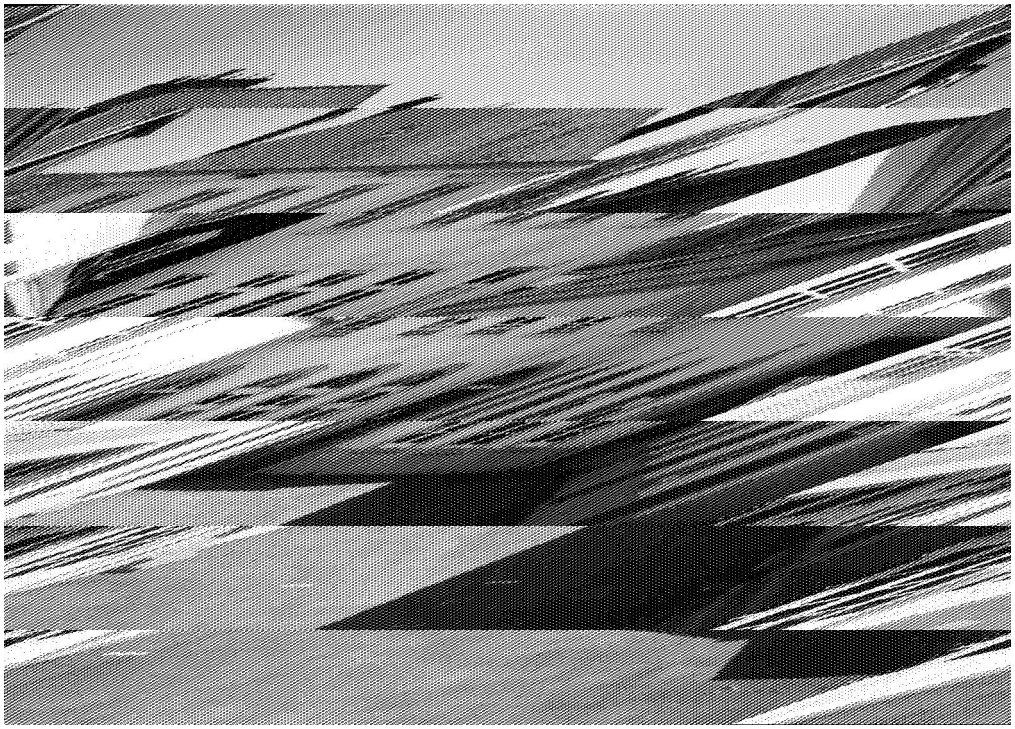

École du Sacré-Coeur de Saint-Servan
Les classes en forme de U, bâties par le frère Julien en 1840.
La partie du fond a été relevée de deux étages en 1910

Le frère Julien auprès de Jean-Marie de la Mennais, à Ploërmel

Malgré les tensions, voire les divergences et les interrogations inhérentes à deux tempéraments forts, le fondateur gardera pour frère Julien une estime et une confiance sans faille. Nous avons vu que très tôt celles-ci s'étaient manifestées dans l'idée de le nommer supérieur général après sa mort, alors que le frère Julien n'avait que 35 ans ! La crise de 1844 étant bien éteinte, l'abbé de la Mennais qui vieillissait et souffrait de rhumatismes appela auprès de lui quelques frères pour l'aider et le seconder dans le gouvernement d'une congrégation en pleine expansion. Frère Julien était du nombre, avec les frères Ambroise revenu des Antilles définitivement, Louis, Hippolyte, puis Cyprien et Ladislas. Tous les cinq aideront le supérieur et formeront son *état-major* comme il le disait lui-même.

L'état de santé fort précaire du frère Julien à cette époque, comme nous le verrons plus tard, a-t-il été un motif supplémentaire pour le libérer de la direction ? C'est très vraisemblable.

Le frère Julien quitta la direction de l'école de Saint-Servan, le 28 septembre 1853, après 30 ans de présence, et rejoignit Ploërmel.

Les archives possèdent peu de renseignements sur le rôle exact des frères conseillers et le travail qu'ils faisaient. Quelques lettres du frère Julien donnent une idée de ses interventions. Par exemple, l'une datée du 17 janvier 1854 au frère Ladislas dans laquelle il accuse réception des bons voeux qu'il adressait au Supérieur. Il écrit : '*Vos bons souhaits à l'adresse de notre vénéré Père n'ont rien ajouté aux forts sentiments que nous avons depuis longtemps de votre amour filial, mais vous apprendrez avec joie que, en retour de vos heureux souhaits, notre bon Père vous donne sa bénédiction et vous embrasse tendrement en N.S.*' Ajoutons au passage la facilité avec laquelle il s'exprimait par la plume Une autre fois, il écrit au frère Mennas et

lui rappelle le souhait de M. de la Mennais pour ce qui concerne les messes pour les frères défunts. '*Notre bon Père vous recommande de vous tranquilliser la conscience sur les trois messes que vous avez fait dire pour le cher f. Rimbert : mais dans l'avenir, il ne faudra pas agir avant d'avoir l'agrément du bon Père*'.

On peut penser que les charges des cinq frères en question étaient essentiellement de travailler sous la direction du fondateur, de répondre au courrier, de visiter les communautés, de régler les différends entre communautés et municipalités, voire dans les communautés ou entre clergé et communautés. Bref, cela annonce déjà le rôle et la place des futurs assistants.

Pendant l'absence du frère Julien, que devient l'école de Saint-Servan ? Elle décline, les pensionnaires se font de plus en plus rares, les effectifs baissent et les directeurs se succèdent ! Le frère Odilon, successeur du frère Julien ne reste en place que quatre mois, il quitte l'Institut pour cause de boisson ! Frère Elie, lui, est nommé directeur provisoire pour terminer l'année scolaire !

Et brusquement, le 3 février 1855, frère Julien quitte Ploërmel pour reprendre la direction à Saint-Servan ! La présence auprès du Fondateur n'aura duré que 18 mois. Les archives sont muettes sur les raisons de son départ. Interrogé sur ce sujet, le frère Paul Cueff répond : '*Une nouvelle crise semble avoir éclaté sans tarder entre le Père et le frère Julien : divergences de vues entre le Fondateur et le frère Julien peut-être trop sûr de lui, trop obstiné dans sa façon de voir. Je n'ai trouvé nulle trace du ou des différends qui ont séparé les deux hommes. Les ouvrages imprimés n'en disent rien à ma connaissance*'.

H. Rulon écrit à ce propos : '*Le P. de la Mennais l'appela à faire partie du Conseil des assistants en 1853. Mais il ne resta que 18 mois à Ploërmel. Son caractère entier et peu souple ne s'accommoda pas de la fonction subordonnée qu'il remplissait, bien qu'elle fut importante et honorifique, et il revint à Saint-Servan*'.

Ce qui est certain, c'est la souffrance vécue par l'un et l'autre dans une séparation jugée nécessaire.

Car - et la correspondance abondante entre M. de la Mennais et le frère Julien en est la preuve - il y a eu entre eux une affection et une estime profondes, voire une amitié privilégiée et au delà des divergences, voire des séparations inévitables (pensons à Paul et Barnabé), rien n'a pu effacer une collaboration, pour l'honneur et le bien de la Congrégation, qui aura duré plus de 40 ans !

Frère Julien, en pleine année scolaire reprend donc en main la destinée de l'école de Saint-Servan après 18 mois d'absence. Le moment est venu d'observer et d'étudier le frère Julien directeur d'école.

Frère Julien, directeur d'école

Rappelons qu'à leur arrivée à Saint-Servan en 1823, les trois frères prirent pension et furent logés grâce au dévouement de l'abbé Robichon dans la *Rue Dauphine* pendant un an, puis s'installèrent dans la *rue de l'Etoupe* pendant 5 ans, et dans *la Maison de la Roulais*, pendant 9 ans. Enfin, M. de la Mennais mit fin à une situation délicate dont il a été question en achetant la malouinière appelée la Maison verte, toujours debout au centre du Collège actuel du Sacré-Cœur.

Pendant une quarantaine d'années, frère Julien va déployer dans ces différents sites toutes ses capacités humaines, intellectuelles, pédagogiques et apostoliques. Il fera de son école l'un des fleurons des établissements des origines de l'Institut avec ceux de Tréguier, Dinan et Quintin. Le fondateur lui-même en était très fier.

Frère Julien ne va pas se contenter d'animer et de diriger l'établissement dont l'effectif ne cessera de croître jusqu'à dépasser 500 élèves, mais il sera à l'origine de plusieurs nouveautés pédagogiques, les unes audacieuses, d'autres plus critiquables, mais toutes recevant l'aval et les encouragements du fondateur. Comment d'abord ont évolué les effectifs ? La première rentrée en 1823 se fait avec une centaine d'élèves, en 1828 on en compte déjà 300. En 1835, frère Julien fournit un état de son école par tranche d'âge. Il y a neuf élèves de 6 à 7 ans, quarante-trois de 7 à 8 ans, cinquante huit de 8 à 9 ans, cinquante deux de 9 à 10 ans, quatre-vingts de 10 à 11 ans, quarante-deux de 11 à 12 ans, trente-deux de 12 à 13 ans, cinq de 13 à 14 ans. Sur ce nombre il y a 132 élèves payants et 199 gratuits. En hiver on compte 450 élèves et 350 l'été. En mai 1838 un rapport du maire au Conseil municipal précise que '*l'école des Frères réunit plus de 500 élèves*', chiffre qui se maintiendra jusqu'à la mort du directeur. Quant aux frères, l'effectif lui aussi suivra la progression des élèves, 1823 : trois frères, en 1836 : dix frères, onze en 1841 et enfin douze en 1858.

Dans un souci pédagogique, il établit des 'études' après les classes du soir, ainsi que le jeudi, de 9 heures à 11 heures. Des promenades étaient organisées les jeudis après-midi et les dimanches après les vêpres. Ces études et ces promenades pouvaient grouper de 100 à 150 enfants.

Il ouvrit une classe spéciale destinée aux enfants de la bourgeoisie, elle débuta avec 3 élèves mais grâce aux talents du frère Léon, elle eut une telle réputation qu'elle compta plus de 50 écoliers en quelques mois. Une rétribution mensuelle de 5 f. était demandée à chaque élève. Quelles étaient à l'époque l'organisation et les avantages de ces 'classes spéciales' ? H. Rulon écrit à ce sujet : '*L'organisation de ces classes spéciales présentait une particularité très curieuse : on y apprenait simultanément la lecture et l'écriture aux enfants . Cette double connaissance leur permettait de passer directement de la classe spéciale dans la grande classe sans passer*

par la seconde ou classe d'écriture. C'était une avance intéressante pour des enfants qui étaient tous destinés à entrer dans un collège[1] '.

Mais une des grandes innovations fut l'ouverture d'un pensionnat, l'un des premiers dans la congrégation, et qui attira au frère Julien les pires ennuis tant du côté de la municipalité que de l'Académie. En effet, dès la rentrée de janvier 1831, à la Maison de la Roulais, frère Julien avait déjà admis des pensionnaires, ce qui provoqua la colère de l'Inspecteur d'Académie : il n'y avait pas de raison d'ouvrir un pensionnat puisque le collège communal en possédait un. Dès le 25 janvier, il écrivit au ministre : '*J'ai été informé que les frères établis à Saint-Servan admettaient des pensionnaires dans leur école, sans avoir obtenu l'autorisation, en se conformant aux dispositions de l'Ordonnance du 21 avril 1828. Il paraît qu'il se tient le soir, dans la même école, un Cours particulier où il serait donné des cours de latin, ou au moins sur des matières supérieures à celles dans lequel leur enseignement doit être circonscrit ; la première contravention paraît laisser peu de doutes, puisqu'il est question*

que sous l'ancien gouvernement ils avaient fait imprimer et circuler et dans lequel il annonçaient hautement l'intention de recevoir des pensionnaires et des demi-pensionnaires. On suppose même en ce moment qu'ils auraient une quinzaine d'internes'.

De fait, quelque temps avant d'ouvrir son internat, le frère Julien avait fait imprimer un prospectus par lequel il annonçait son intention de recevoir des pensionnaires (il fera paraître un second prospectus beaucoup plus élaboré en 1859). Le directeur avait le sens de la 'réclame'. En effet, on y lit : '*Le Pensionnat a vue sur la Rance, est remarquable par la grandeur et la régularité de ses magnifiques bâtiments, par ses vastes cours et par tout ce qui peut contribuer à la santé des élèves.*' En découvrant le prospectus, l'Inspecteur d'Académie, M. Tardivel, a vu rouge et a réagi vivement en écrivant

[1] H. RULON, *Petite histoire de l'Institut des F.I.C. (1816-1860)*, man. AFIC.09506.

au maire de Saint-Servan le 10 février 1831 : '*Il m'est parvenu de nouvelles preuves des infractions que se permettent les Frères de l'Instruction Chrétienne établis à Saint-Servan. J'ai sous les yeux un prospectus dans lequel ils annoncent qu'ils recevront des pensionnaires et que le prix de la pension est de 350 f. Ils auront plusieurs élèves en pension. Il est impossible de tolérer pareille contravention aux lois et règlements universitaires. Je vous prie de faire connaître à Monsieur le Supérieur des Frères, la nécessité où je me trouve de recourir contre lui à l'Autorité supérieure, s'il ne se renferme pas strictement dans les bornes présentes*'.

Un autre écho à ce courrier est ce qu'écrit en 1909, Jules Haize, Servannais d'origine et auteur, comme il a été écrit, de '*l'Histoire du Collège ecclésiastique de Saint-Servan'* : '*Après une rapide enquête le Maire eut la certitude que la plainte était fondée en partie : plusieurs pensionnaires étaient reçus et payaient 350 f. par an. Fait plus grave : un certain nombre d'enfants qui suivaient les cours du Collège communal le quittaient pour suivre les classes des frères. Le Maire écrivit au frère Julien qu'il était impossible de tolérer ces abus. Le Directeur en référa à son supérieur général*'.

Suite à la lettre du frère Julien au supérieur, celui-ci écrivit à l'Académie le 10 février 1831 : '*J'apprends indirectement qu'une dénonciation a dû vous être faite contre les frères de Saint-Servan : on les accuse d'avoir un pensionnat. Quand j'ai établi des pensionnats, ç,a été non seulement avec l'autorisation, mais encore à la prière de l'Université qui a reconnu combien de pareils établissements étaient utiles. Il y a des campagnes par exemple où il serait impossible sans cela d'avoir des écoles parce les enfants seraient dans l'impossibilité absolue, à cause des distances de retourner dîner chez eux. Dans les villes, sous d'autres rapports, il est encore plus nécessaire de retenir les enfants toute la journée et c'est aussi ce que demandent un grand nombre de familles*[1] '.

[1] *C.G.*, II, 491

Le maire, après avoir consulté le Recteur donna un avis défavorable : '*l'internat du collège suffit*' répétait-il et il veillerait à ce que l'école des frères se renfermât dans les limites qui étaient les siennes. Après une dernière démarche du fondateur auprès de l'Inspecteur d'Académie, l'autorisation officielle d'ouvrir un pensionnat fut accordée en 1840. Le frère Julien y fait allusion dans une lettre au Préfet, adressée beaucoup plus tard, le 20 janvier 1855 : '*Recevant en 1840 l'autorisation de Monsieur le Ministre de recevoir des pensionnaires dans mon établissement, je fis savoir que je placerai 60 élèves dans les pièces susceptibles d'être converties en dortoirs*'.

Cette implantation de l'internat avait lieu dans *la maison de la Roulais* : celle dont l'abbé Georges était propriétaire. Mais, vu que la Maison devenait trop exiguë, M. de la Mennais acheta la malouinière appelée *Maison verte* dans laquelle le frère Julien pouvait agir en toute liberté : sitôt l'achat réalisé en 1839, il fit construire des classes et des mansardes qui devaient servir de dortoirs.

En fait le pensionnat n'atteignit jamais 60 élèves, il semblerait que le nombre oscilla longtemps entre 30 et 40 pensionnaires. Dans une lettre datée du 20 janvier 1855, le frère Julien écrit : '*Jamais le nombre n'a dépassé 40 et désormais il ne sera pas au-dessus de 15, vu que je réduis le local affecté au Pensionnat*'.

Expérience riche que la création d'un internat dès les origines de la Congrégation : le frère Julien manifeste sa volonté et son entêtement pour aboutir, malgré les difficultés de toutes sortes. Le Fondateur soutenant l'initiative de son disciple, souhaitait aussi offrir aux enfants des villes et des campagnes de meilleures conditions de travail et donc de réussite.

D'autres innovations pédagogiques s'ajoutèrent aux précédentes : ainsi la retenue, c'est-à-dire la présence des élèves dans l'établissement du matin jusqu'au soir. Il semblerait qu'elle fut instituée à la rentrée de 1830. En effet, toujours dans sa lettre du 10 février 1831, au

Recteur d'Académie, le supérieur écrit : '*80 enfants sont ce que nous appelons à la 'retenue' : ils viennent à 7 heures du matin et restent jusqu'à 11 heures ¾. Ils reviennent à l'heure de l'après-midi et restent jusqu'à 6 heures. Il n'y très certainement dans tout cela rien de contraire aux lois.*[1]'

Comme initiative pédagogique il faut encore mentionner 'la classe du soir' que le fondateur mentionne, toujours dans la même lettre : '*Elle est composée exclusivement de 70 à 80 ouvriers âgés de 15 à 30 ans et entièrement consacrée à l'enseignement de l'écriture, de l'orthographe et du chiffre. Assurément ces pauvres gens n'ont ni le besoin, ni le désir d'apprendre le rudiment*'.

En 1836, frère Julien ajoute à ces cours du soir, le dessin, la géométrie appliquée aux arts et métiers. Ces cours sont donnés gratuitement aux ouvriers. On trouve enfin dans le second prospectus du Pensionnat, dont il a été question, la lecture du latin (l'enseignement en était formellement interdit aux frères par leur supérieur). A propos des leçons de latin, déjà dès 1831, dans la lettre relative à l'ouverture du pensionnat citée plus haut, le Recteur d'Académie écrivait au Ministre : ' *Il paraît qu'il se tient le soir, un Cours particulier où il serait donné des leçons de . On annonce à l'appui que l'un des frères a fait une partie de ses études secondaires, et que plusieurs enfants qui suivaient les classes du Collège, en sont sortis pour suivre celle des frères'.* Et enfin l'étude de la langue anglaise ! Frère Julien l'écrit dans le second prospectus : *'L'utilité de la langue anglaise étant reconnue par tout le monde nous avons cru devoir établir un cours dans notre établissement, à raison de deux francs par mois*'. Ce même prospectus ajoute que la 1ère classe dite supérieure est complétée par l'étude des éléments de l'algèbre, de la géométrie, du métré, de l'arpentage et la tenue des livres de commerce…et enfin en 1840, il sollicitera une aide auprès du Gouvernement, comme l'écrit M. Haize 'pour ouvrir un atelier pour les apprêts de pêche où les enfants pauvres seraient employés'.

1 *C.G*, II, p. 491

Enfin, on ne peut manquer de signaler l'initiative, sinon la plus importante, du moins la plus originale : celle d'organiser un ramassage scolaire !

C'est en 1858, quelque trois ans après son retour de Ploërmel, que frère Julien eut l'idée d'organiser un ramassage. Dans ses notes manuscrites, H. Rulon écrit : '*Depuis quelques années, le Collège municipal s'était annexé une classe primaire : elle ne comptait que quelques élèves. Le Maire Jouasnon eut la pensée, pour alimenter son école primaire, de proposer à une Dame Miniac, qui tenait une école mixte assez prospère, de venir prendre place au collège avec ses élèves. Elle accepta et s'y transporta en 1858. Le Maire publiait partout son triomphe sur l'établissement des frères, quand le frère Julien fit circuler un dans la ville. Les familles enchantées de cette commodité abandonnèrent le Collège pour profiter de la voiture des frères*[1] '.

En fait, l'omnibus était une grande charrette à quatre roues tirée par deux chevaux dont le cocher était un frère. Chaque jour, matin et soir, 'l'omnibus'- c'était son nom - assurait le ramassage des élèves les plus éloignés de l'école à la grande satisfaction des familles. (pour la petite histoire, l'omnibus stationnait au sud de la 'Maison Verte'), longtemps cet endroit fut appelé *l'omnibus*.

En 1860, l'omnibus est toujours en service. Un ancien élève du frère Julien, M. Boisgilet, écrit le 4 août 1860 : '*Une immense voiture est affectée, moyennant une faible rétribution, aux petits enfants trop éloignés de l'établissement ; un bon frère est là, se résignant lui-même au modeste rôle de conducteur, qui va prendre et reconduire à leur domicile, ces pupilles qu'il couvre de sa plus tendre protection, garantie bien douce pour les parents*'.

1 *Notes manuscrites*, AFIC

Le règlement de la Communauté et du pensionnat

Communauté de frères, pensionnat et classes supposaient un règlement. Au long des années et au fur et à mesure des besoins, frère Julien élabora un règlement pour chacun d'eux

Cent cinquante ans après, il semble intéressant de rappeler quelques extraits de ces règlements qui paraissent aujourd'hui si éloignés et si proches par certains aspects.

Lever. Les frères se lèvent à 4h.30 depuis Pâques jusqu'à la Toussaint et à 5h. de la Toussaint à Pâques. Ils ont vingt minutes pour faire leur lit et se rendre à la salle des Exercices. La prière et la méditation se font en commun à la salle des Exercices. Chaque frère fait la prière à son tour, un jour l'un, un jour l'autre.

Lecture spirituelle. Aussitôt après la méditation, les frères font la lecture spirituelle en commun.
L'hiver, les frères assistent à la messe à 6h. Le lundi et le samedi, on fait ces jours-là 10 minutes de lecture avant la messe et 10 minutes après. Chaque frère fait aussi la lecture à son tour.

Assistance à la messe à 6 h en tout temps. Le lundi et le samedi, les frères assistent tous ensemble à la messe de 6 h et nous sommes tous ensemble dans le chœur. Les autres jours de la semaine, les frères assistent à la messe avec leurs élèves. Lorsque le prêtre donne la communion après la messe, nous ne sortons de l'église qu'après la bénédiction.

L'étude du matin. Conformément au règlement donné par notre vénéré Père le 25 février 1854, cette étude est consacrée à la préparation des leçons qui doivent être données aux élèves.

Déjeuner. En tout temps le déjeuner a lieu à 7 h 30. On fait le point

de lecture pendant le déjeuner, mais ordinairement nous gardons le silence.

Entrée en classe. Après le déjeuner, les frères restent en récréation jusqu'à 7 h 50, heure à laquelle le frère réglementaire sonne la cloche pour appeler les frères qui se rendent immédiatement auprès de leurs élèves.

Le dîner à midi. Pendant le dîner, on fait une lecture mais on l'omet quand il y a quelque étranger ou qu'il se trouve quelque circonstance extraordinaire.

Le dimanche. Après la communion, les frères restent, selon la règle, un quart d'heure pour l'action de grâce, même s'ils n'ont pas eu le bonheur de communier.

La leçon de pédagogie. Après le déjeuner, les frères restent en récréation jusqu'à 8 h 15, heure à laquelle le frère réglementaire sonne la cloche pour les appeler à la salle des Exercices où il est donné une leçon de pédagogie qui dure environ 20 à 25 minutes.

Les pensionnaires se lèvent à 5 h 30 depuis Pâques jusqu'à la Toussaint et à 6 h depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Ils ont vingt minutes pour se lever, se peigner, s'habiller. Ils descendent ensuite les escaliers posément, en rang et en silence, pour se rendre à la salle d'étude et y dire la prière en commun.

Ils changeront leur linge le dimanche et le jeudi ainsi que leur gilet de laine ou de flanelle. Les élèves trop jeunes pour se peigner ou se laver seuls, recevront ce petit service de la portière de 7 h 15 à 7 h 30.

Le 2ème jeudi du mois, on conduit les pensionnaires à confesse et le jeudi matin on les conduit à la messe de 7 h en toute saison.

Aux deux repas principaux les pensionnaires auront un verre d'eau et de cidre ou deux au plus, mais au déjeuner et à la collation ils boiront de l'eau.

Ces quelques points de différents règlements permettent de nous situer dans une époque bien sûr, mais aussi de constater le sérieux des établissements dans les premiers âges de la Congrégation des Frères.

Personnalité du frère Julien

Reste enfin à étudier la personnalité du frère Julien et sa manière d'être comme supérieur de communauté.

Le seul portrait que possèdent les archives dénote un visage volontaire, plutôt sévère, un regard où se lit la fermeté, toute la figure respire l'autorité. Avait-il conscience de son intelligence et de sa valeur ? Le frère Paul Cueff écrit : '*Intelligence, capacité d'initiative, sens de l'organisation…expliquent les succès du frère Julien à Tinténiac d'abord dès ses 17 ans et demi, et à Saint-Servan ensuite dès ses 20 ans ; homme supérieur, sans nul doute. Qu'il ait eu conscience de sa valeur, c'est probable et normal. Elle n'a pas davantage échappé à M. de La Mennais*'.

H. Rulon relève un autre aspect de sa personnalité. Il écrit : '*Intelligent, très instruit pour l'époque, excellent administrateur, caractère énergique, religieux austère, le frère Julien fut une des personnalités les plus remarquables des origines. Mais son caractère entier et peu souple ne s'accommoda pas de la fonction subordonnée qu'il remplissait à Ploërmel auprès du Père*[1] *'.*

[1] *Op. cit.*, AFIC.

Sans doute, avait-il une santé au-dessus de la moyenne pour avoir dirigé tant d'années un établissement de l'importance de celui de Saint-Servan . C'est vraisemblable. Mais au fil des années, le temps usa ses forces et il semble que ce soit à partir de 1845 surtout que sa santé s'altéra sérieusement. De fait, il écrit à M. de la Mennais le 3 août 1845 ' *qu'une faiblesse m'occasionne des défaillances et une oppression ne me laisse pas de repos*'. Mais au cours de l'année 1849, il est à la Maison-Mère pour grosse fatigue ; dans un pli, non daté, plein d'humour et qu'il remet au Père, on lit : ' *J'ai langui ici 15 jours dans une oisiveté assommante, le plus souvent seul grelottant dans un cabinet sans feu. Aussi je vous demande d'acheter un âne sur lequel je ferai comme moyen de santé, deux ou trois sorties par semaine. Personne j'espère n'en sera jaloux'*.

Les années passèrent mais la santé ne s'améliora pas ; en 1852 il donna l'impression à ceux qui le rencontrèrent d'avoir une santé bien atteinte. Une lettre de l'abbé Maupoint, vicaire général de Rennes à J.M. de la Mennais, et datée du 7 septembre 1852, le confirme : ' *Les 55 brevets que nous vous avons envoyés ont singulièrement fatigué le frère Julien. Voulez-vous me permettre Monsieur et très cher Père, de vous dire toute ma pensée sur le frère Julien ? Il m'inquiète singulièrement. Sa santé me paraît fort délabrée. S'il ne prend des précautions, il ne pourra hélas la réparer. Je ne sais même trop si ce n'est pas s'y prendre trop tard, je crois que la santé du frère Julien demande un repos absolu. S'il n'est déchargé à l'instant de Saint-Servan, il va succomber infailliblement sous le fardeau. Le bonheur qu'il aura d'être près de vous, vos bonnes prières et les soins que vous lui donnerez le remettront à flot*[1] '.

C'est à la suite de cette lettre que le Supérieur l'invitera à séjourner plusieurs semaines dans son pays natal, Landaul.

Il est possible que le Fondateur ait pris en compte son état de santé pour l'appeler auprès de lui en septembre 1853 afin de diminuer sa fatigue.

[1] AFIC. 125.2.017.

La valeur de son intelligence est indéniable : les responsabilités qui furent les siennes très jeune, sa compétence, les initiatives pédagogiques, sa nomination en 1850 comme Membre de la Commission d'examen du Département d'Ille-et-Vilaine, sa présence chaque année, pendant quelques semaines à Ploërmel pour préparer les frères au Brevet de capacité (la lettre de l'abbé Maupoint le mentionne) en sont autant de preuves. A propos de Brevet, quinze frères se présentèrent à Rennes le 26 février 1852, préparés par le frère Julien : tous les quinze réussirent.

Sa correspondance révèle aussi sa valeur intellectuelle, car il y montre une facilité d'écriture et de style qu'on à peine à croire chez quelqu'un qui n'a suivi en tout et pour tout que deux ans et demi de classe au Mané-Guen à Auray, encore bien entrecoupés de travaux manuels et autres que Gabriel Deshayes aimait à donner à ses novices pour les former à l'humilité. Il faut se souvenir aussi qu'en entrant au noviciat, il ne parlait que breton ! Sur ce point précis de l'expression écrite, il a laissé son ami le frère Ambroise, loin derrière lui !

Cependant, un esprit peut-être teinté d'indépendance et naturellement autoritaire, outre la confiance que lui faisaient les deux fondateurs ont pu lui rendre parfois difficile l'obéissance, voire l'humilité. Le fait est que la réflexion de l'abbé de la Mennais, bien connue dans la tradition de la congrégation[1] , fut adressée au frère Julien au cours de la crise de 1844 : '*Pour que Dieu bénisse la congrégation et qu'elle se perpétue, il est nécessaire que vous soyez tous animés de l'esprit de foi, d'humilité, de simplicité et d'obéissance* [2]'.

1 Elle est rappelée chaque année, à la date du 7 juillet.
2 Lettre du 12 mai 1844. *C.G.*, V, p. 181.

Frère Julien supérieur de communauté

Il l'a été durant 40 ans et dans la même ville. La première année, la communauté comptait trois frères, à sa mort elle en comptait douze !

Comment a-t-il exercé sa responsabilité de supérieur de Communauté ?… Ni les archives ni les annales n'y font allusion ou si peu. Aux origines de l'institut, le supérieur avait comme devoir de faire appliquer la Règle, la première imprimée, celle de 1823, que l'on appelait à cette date : '*Statuts de la Congrégation de l'Instruction Chrétienne'*. Encore que la manière d'exercer l'autorité devait diverger d'une maison à l'autre. On devine sans peine que celle du frère Julien devait être plutôt ferme. Le seul rapport dont on dispose est celui - non daté - de l'un de ses successeurs qui le rédige sur demande[1].

Il introduit son rapport en disant que selon le point de vue sous lequel on envisage les choses et les intérêts des personnes qui écrivent, les témoignages peuvent être bien différents, voire opposés. Il écrit : '*Comme moi, vous avez entendu parler de l'établissement de St-Servan, vous savez comment on en parlait. A croire les bruits publics, le frère Julien était un Directeur avec lequel il était impossible ou presque impossible de vivre en paix'*. Ici, il classe les frères en deux catégories : ceux qui ont souffert sous sa direction parce que frère Julien les humiliait, même devant les étrangers : il les punissait comme des enfants, il les obligeait à manger du pain sec, il ne leur donnait pas une nourriture convenable ni assez abondante. Le rapporteur donne des exemples qui certainement auraient fait bondir l'abbé de la Mennais. Il était ennemi du progrès. Non seulement il était craint mais détesté d'un certain nombre qui ne venaient qu'à regret sous sa direction.

[1] Il semble que le rapport soit rédigé par le f. Mennas-Marie, directeur de l'école de Saint-Servan de 1864 à 1866

Le rapporteur continue : ' *Je n'ai ni le temps, ni la volonté d'entrer dans le détail des reproches qu'on a fait au frère Julien avec tant d'impudence...*'

Et il y avait les autres qui disaient que rien n'avait pu ternir sa réputation pendant son séjour de plus de quarante ans à Saint-Servan et qu'il avait œuvré dur pour avoir élevé l'école là où elle était et qu'il lui avait fallu avoir beaucoup d'énergie pour vaincre les obstacles mis sur sa route. Et le rapporteur ajoutait : ' *Tous les bons frères s'accordaient unanimement sur ses vertus et son intégrité et lui reconnaissaient le titre mérité d'excellent religieux et directeur incorruptible : deux qualités qui lui ont attiré la haine des faux-frères qui, ne pouvant le corrompre ni échapper à sa vigilance active, prirent la maxime des lâches : le frère Julien est le plus grand adversaire de nos menées sourdes et scandaleuses, il faut le faire chasser de son poste ou, si cela est trop difficile, il faut l'accabler de mensonges et de calomnies*'

Il faut savoir que le frère Julien admettait trop facilement les mauvaises têtes dont les autres directeurs ne voulaient pas. Peut-être ne s'est-il pas assez souvenu que l'on ne corrige pas l'homme seulement par le fait de le vouloir. Il accueillait des frères par bonté et le résultat était souvent décevant car mettre ensemble trop de cas ne favorise pas la sérénité !

L'auteur du rapport ajoute : '*Les bons frères que nous avons connus disaient que le frère Julien était tout cœur pour ses frères, vivant au milieu d'eux comme un vrai père de famille, aimé des bons qui étaient en sécurité sous sa garde et détesté des mauvais comme l'est toujours un directeur vigilant et incorruptible*'.

Pour démontrer qu'en définitive le frère Julien était un 'bon supérieur' l'auteur du rapport apporte deux preuves.

La première est un écrit dans lequel un ' frère repenti ' reconnaît toute la rancœur qu'il lui a portée mais lui demande pardon, le tout dans le style de l'époque : ' *Mes lèvres en imposaient à mon cœur, lorsqu'elles s'ouvraient en murmure contre vous. Je savais que vous aviez raison, mais l'envie de me venger de ce qui était un bienfait, m'a fait montrer toute mon ingratitude à votre égard. Veuillez, mon bien-aimé Directeur, oublier tout le passé et par le saint dont vous portez le nom, d'intercéder pour vous et pour moi'*.

La deuxième preuve est une lettre du Révérend Frère Cyprien en réponse à une plainte d'un frère de Saint-Servan, concernant la nourriture. En voici quelques extraits :

D.S. Ploërmel le 31 octobre 1851

Mon très cher Frère,

Vous faites bien du bruit pour peu de chose. Si dans le calme et la simplicité de l'esprit religieux, vous m'aviez adressé vos observations en me faisant connaître que tels ou tels mets vous étaient contraires, j'aurais regardé comme un devoir impérieux d'examiner sérieusement vos raisons. Mais au lieu de cela, vous m'adressez une diatribe contre votre Directeur et la maison de St-Servan ; je ne puis voir dans votre lettre que ce qu'elle révèle, une tête montée qui parle à tort et à travers de ce qui la regarde et de ce qui ne la regarde pas, qui brouille tout, qui envenime tout, qui exagère tout. On m'assure que votre santé est actuellement bonne. Il est du moins certain qu'elle s'est beaucoup améliorée à St-Servan. Vous et moi, chez nos bons parents, nous nous fussions léché les doigts quand nous aurions eu à déjeuner de la marmelade de fruits, des pommes toutes chaudes, des poires cuites avec du pain et du cidre. Dispensez-moi de vous en dire davantage.

Je vous embrasse . F. Cyprien

Ceci prouve, s'il en était besoin, qu'on ne mangeait pas que du pain sec à St-Servan ou qu'on ne buvait pas que de l'eau !

Que dire enfin et penser du frère Julien Supérieur de communauté ? Le même M. Boisgilet qui a été cité plus haut à propos de l'omnibus, termine sa lettre en disant que 'le frère Julien était plutôt plus rigoureux que doux'. Somme toute, il avait sans doute tendance à être avec ses frères, comme il l'était avec les autorités locales : au lieu de plier doucement le roseau, il lui arrivait quelquefois de le ployer trop fortement !

Sa mort . Il reçut l'extrême-onction le 22 février 1864. Le lendemain il appela auprès de son lit toute la communauté et le personnel de service. Il demanda pardon à ceux qu'il aurait pu offenser et lui-même pardonnait les offenses dont il avait pu être l'objet de la part de ses frères. Il demanda à réciter les litanies de la bonne mort et le chapelet auquel il répondait avec ferveur. Il conservera une pleine connaissance jusqu'au dernier soupir. Il s'éteignit paisiblement, le nom de Marie sur les lèvres.

Un nombreux clergé, une bonne quarantaine de frères, les notables de la ville et un cortège imposant suivirent son cercueil, encore que, dit un témoin, on se serait attendu à davantage d'assistants vu la durée de son séjour à Saint-Servan, la considération dont il avait été l'objet et la compétence et le dévouement qu'il avait apportés à son école. Il fut inhumé dans le cimetière de la commune, non loin de l'église Sainte-Croix qu'il avait assidûment fréquentée pendant quarante ans.

Conclusion

Au Ménologe, le f. Célestin-Auguste Cavaleau écrit à la date du 13 mars : '*Le F. Julien est sans contredit, l'un des hommes les plus remarquables et les plus influents du premier âge de notre Institut*[1] .'

Il était du noviciat d'Auray qui s'ouvrit en janvier 1816 et ferma en août 1822, soit une durée de 6 ans et 8 mois. Frère Julien figure au n° 16 de la liste des sujets inscrits juste avant le f. Ambroise le Haiget. Durant cette période, le noviciat d'Auray a inscrit 43 sujets : 24 ont persévéré.

On a beaucoup dit et écrit à propos du noviciat . Que valait sa formation religieuse et intellectuelle ? Deux jugements, l'un de Henri Rulon, l'autre de M. Priol, Recteur d'Académie, peuvent apporter quelques lumières.

H. Rulon porte un jugement sur le style de formation de l'abbé Deshayes, maître des novices : *'Visiblement dans ses exhortations, Gabriel Deshayes met l'accent sur les vertus afflictives du christianisme et l'Evangile y est surtout vu par son côté ascétique. Point de raisonnements d'ailleurs, ni de considérations générales, ni d'appels à la sensibilité : on n'y trouve qu'une suite de consignes impératives et de défenses rigoureuses. L'auditoire n'en demandait pas plus et c'était ce qu'il fallait à ces esprits simples et sans complications, ce qui répondait le mieux à l'austérité de la race et à ses exigences de fidélité.*

Cette discipline sévère a produit des âmes à la vertu forte et rigide, des caractères énergiques et trempés, des esprits rectilignes et tout d'une pièce ; on souhaiterait parfois un peu plus de souplesse et de grâce. Le chef-d'œuvre de cette formation semble avoir été le F. Ambroise.[2]'

1 *Ménologe,* t.1, p. 213

2 *Op. cit.,* ch II, p. 120

L'abbé le Priol, devenu Recteur d'Académie, a lui aussi son idée sur les frères issus du noviciat : '*Les frères d'Auray ne passent pas pour être bien instruits, esprits simples et sans complication.. Ils ne conviennent pas dans les villes. Par contre, ils peuvent rendre de grands services dans les campagnes. Ils enseignent bien le catéchisme, sont pieux et d'une conduite édifiante* [1]'

'*Esprits simples et sans complication*' peut-être ; n'empêche que le noviciat d'Auray a fourni au Père de la Mennais pratiquement la totalité de son état-major comme il le disait lui-même : citons le F. Ignace son bras droit jusqu'en 1838, le F. Louis son économe, le F. Hippolyte son maître des novices, le F. Ambroise son lieutenant aux Antilles et les directeurs de ses principales maisons : les FF. André, Julien, Laurent, Paul et Stanislas, sans oublier le frère Augustin Eveno, qui deviendra supérieur général des frères de Saint-Gabriel ; tous, des frères d'une grande valeur intellectuelle, religieuse et apostolique et fortement marqués par l'empreinte de Gabriel Deshayes.

Du noviciat d'Auray, tous garderont un souvenir ému : '*Cette petite chambre, berceau de notre Institut, vous la connaissez comme moi. Elle n'existe plus cette petite chapelle, il ne reste plus aucune trace de ces lieux vénérés de nos anciens frères mais si riches en souvenirs pour ceux qui les ont habités*' écrit le frère Hippolyte au frère Augustin.

Cette biographie se termine là où elle a commencé, dans la chapelle des Sœurs de la Charité de Saint-Louis à Auray, où le frère Julien avait prononcé son vœu d'obéissance. Le frère Miguel Mérino, le 20 Avril 1998, s'adressant à des frères en pèlerinage à Auray leur disait : ' *C'est Gabriel Deshayes qui a choisi ce lieu pour la première retraite commune. C'est ici que les deux fondateurs sont allés à 'la montagne' et ont reçu les 'Tables de la Loi' pour les remettre à un peuple qui s'organise . Cette chapelle est le lieu du don de la Loi,*

.

[1] *Arch. Nat..* , F17 / 12474

ANNEXE I. Mémoire du frère Julien.

1

On ne peut parler du père de la Mennais comme fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne, sans dire d'abord un mot du Père Deshayes, ancien Curé d'Auray et Vicaire Général de Vannes ; car, rigoureusement parlant, c'est Mr Deshayes qui a mis le premier la main à l'œuvre des Frères de l'Instruction chrétienne.

En effet, dès 1815, Mr Deshayes ayant procuré à ses chers paroissiens d'Auray 4 frères des Écoles chrétiennes, conçut le désir de procurer aussi aux paroisses des campagnes des Instituteurs Religieux pouvant aller seul à seul, et devant prendre pension et logement au presbytère. En conséquence il reçut, dans le sien, au commencement de 1816, un jeune homme d'environ 30 ans nommé Mathurin Provost. Celui-ci fut suivi par plusieurs autres jeunes gens dont quelques-uns se retirèrent après un temps d'épreuve plus ou moins long. Néanmoins en 1818, l'œuvre naissante de Mr Deshayes comptait une quarantaine de sujets dont 4 ou 5 étaient déjà placés dans diverses paroisses.

C'est à cette époque, c'est-à-dire sur la fin de 1817 ou au commencement de 1818 que Mr de la Mennais, alors Vicaire capitulaire de St-Brieuc, conçut aussi et mit à exécution le projet de créer une congrégation d'Instituteurs Religieux, ignorant que son confrère, Mr Deshayes, l'avait devancé dans l'œuvre.

Ces deux honorables ecclésiastiques eurent l'occasion de se connaître personnellement dans une mission qu'ils firent ensemble en 1819 ; dès ce moment, ils convinrent de réunir les deux noyaux de congrégation en un seul, tout en conservant provisoirement les deux

[1] AFIC. 80.08.003

noviciats, l'un à Auray et l'autre à St-Brieuc avec la même Règle et la même méthode d'enseignement.

Un frère du noviciat d'Auray (frère Paul) fut envoyé alors, à la demande de Mr de la Mennais, ouvrir à Pordic la première école de frères de l'Instruction chrétienne dans le diocèse de St-Brieuc. Peu de temps après, une école plus considérable fut fondée à Dinan, sous la direction du frère Charles, 1er du nom. L'installation des frères en cette ville au nombre de trois, fut prêchée par Mr de la Mennais dans l'église St-Malo avec toute la force, le talent et le zèle qu'on lui connaissait déjà, mais dont il ne donna jamais plus de preuve, ni devant un auditoire plus nombreux.

D'autres écoles considérables, c'est-à-dire de plusieurs frères, furent successivement fondées à Guingamp, à Lamballe, à Tréguier, à Moncontour, etc… et toutes par les soins de Mr de la Mennais, mais avec des frères qui avaient fait leur noviciat à Auray, quant au moins aux directeurs de ces écoles.

En 1820, au mois de 7bre, les deux noviciats et les frères déjà placés, se réunirent à Auray, pour faire en commun la première Retraite générale ; on y comptait en tout de 40 à 50 sujets. C'est à cette retraite aussi que pour la première fois quelques frères furent admis à faire le vœu d'obéissance pour un an. C'étaient (en suivant l'ordre de leur entrée dans la congrégation) les frères Mathurin, Paul, Pierre, Charles, 1er du nom, Louis, Jean, Julien, Jean-Marie, Ambroise, Bonaventure, Adrien, 1er du nom, Paulin et plusieurs autres que je ne nomme pas parce qu'ils n'ont pas persévéré. Jusqu'à ce moment, les frères et les novices n'avaient qu'un Règlement journalier, mais à cette Retraite de 1820, les fondateurs leur donnèrent une petite Règle de conduite, c'est-à-dire, la partie fondamentale des statuts actuels. Chaque frère placé à la tête d'une école prit copie, sous la dictée, de cette Règle de conduite qui se réduisait à 3 ou 4 grandes pages.

Cette Retraite fut close par un pèlerinage à Ste-Anne où les

joyeux retraitants entendirent la messe et communièrent de la main de leur bon Supérieur. Après le déjeuner au petit séminaire, dirigé alors par les Pères Jésuites, les "petits frères" comme on les appelait alors pour les distinguer des frères des Ecoles chrétiennes, visitèrent l'établissement qu'ils trouvèrent si vaste et si beau ainsi que toutes ses dépendances.

Les heureux pèlerins revinrent coucher à Auray pour se séparer le lendemain en se donnant l'accolade fraternelle.

A la suite de cette Retraite, plusieurs nouvelles écoles furent fondées, entre autres une à Tinténiac et une à Trans, dans le diocèse de Rennes où déjà, à Montauban, une 1ère existait depuis un an dirigée par le f. Ignace de triste mémoire. Trois ou quatre mois après, le Père Deshayes fut nommé Supérieur Général des congrégations de St-Laurent-sur-Sèvre.

Lettre du frère Julien au frère Mennas,
datée du 24 décembre 1854

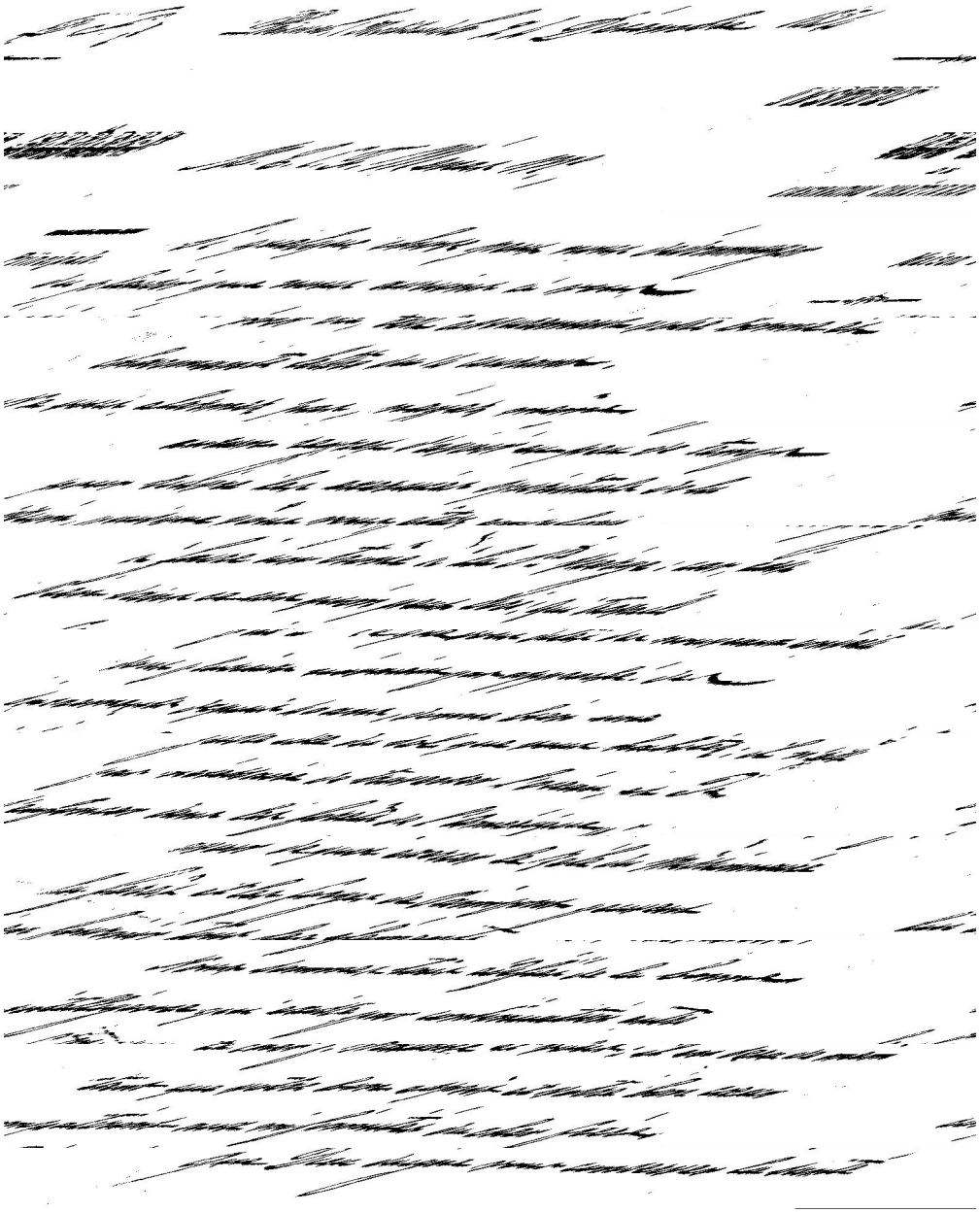

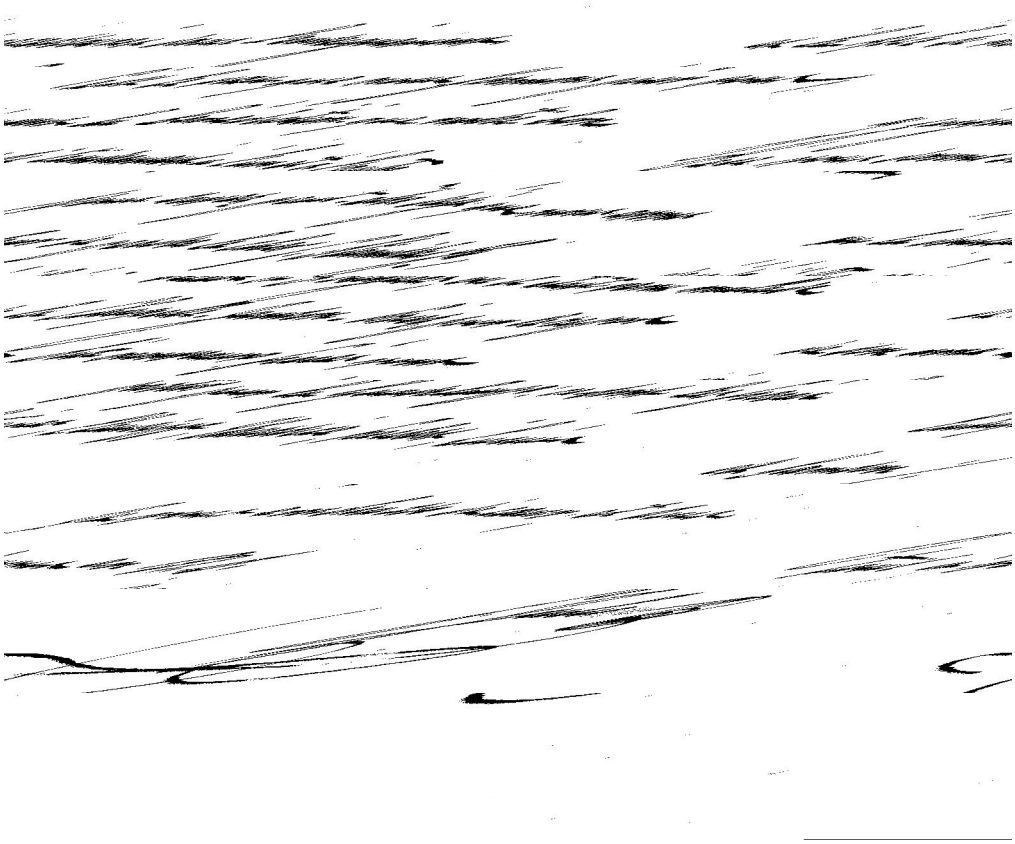

ANNEXE III.

Sujets entrés au noviciat d'Auray, de 1816 à 1822.

(Date de naissance, date d'entrée au noviciat, principaux postes occupés)

1816

1. Mathurin (Mathurin PROVOST), né à Ruffiac (56) le 30.07.1783.
Entré à Auray le 10.01.1816
Poste principal : Ploërmel (1824-1855), sacristain.
Décédé à Ploërmel le 20.02.1855.

2. Paul (Mathurin GUYOT), né à Ploërmel le 27.09.1797
Entré à Auray le 24.06.1816
Poste principal : Dinan (1820-1847)
Décédé à Dinan le 20.04.1847

3. Joseph-Marie (Joseph-Marie BOYER),
né dans le département des Deux-Sèvres
Entré à Auray au cours du second semestre 1816
Poste : Thénezay, fondateur au début de 1817
Sorti de l'Institut entre 1820 et 1823.
Continue son enseignement à Thénezay.

1817

4 Ange (Charles AVRAIN), né à Locminé le 10.11.1801
Poste : Malestroit en 1818 - Sorti en 1819

5 Louis (Louis LE MAGUET), né à Quillio (22) le 17.10.1789
Entré à Auray le 17.04.1817
1er poste : Ploërmel (1818-1823), fondateur.
Josselin (1823-1824 - Élu assistant de M. de la Mennais
Ploërmel (1824-1870) : Econome. (N'est pas réélu assistant en 1864)
Décédé à Ploërmel le 17.04.1870

6 Charles (Charles BROTTIER),
né à Doux (Deux-Sèvres) le 05.08.1795
Entré à Auray en 1817
Poste principal : Lamballe (1820-1824), fondateur.
Décédé à Lamballe le 14 mars 1824

7. Gabriel ? (René VERDON), né à La Ferrière le 29.11.1801
Entré à Auray en 1817
1er poste : Ploërmel, adjoint du frère Louis (1818-1819)
Dinan (1819-1821)
Ploërmel : 1821. Sorti au début de 1822

8. Pierre (Pierre PINSARD), né à Néant le 29.06.1789
Entré à Auray le 29.09.1817
1er poste : Directeur du noviciat d'Auray
Suit le Père Deshayes à St-Laurent pour y tenir le même emploi
Vient à Ploërmel en 1824 (?) : maître-tailleur.
Décédé à Ploërmel le 28.1.1852

9. Thomas (Pierre Le MAGUÉRÈZE), né à Baud.
Entré à Airay en 1817
1er poste : Malestroit (1819-1821)
Broons : janvier 1822, fondateur. Sorti en 1822.

10 . François (François MAINGUY), né à Auray le 05.11.1798
Entré au noviciat en 1817
1er poste : Malestroit (1818-1822), fondateur. Sorti en 1822

11. Marc (Marc LE DILLY), né à Cléguérec le 27.03.1799
Entré à Auray en 1817
1er poste : Ploërmel (1819-1820)
Corps-Nuds (1820-1824), fondateur.
Combourg (1824-1825). - Sorti en 1825

1818

12. Mathieu (Joseph LE GALL), né à Neulliac le 13.03.1798
Entré à Auray en 1818
1er poste : Pluméliau (1819-1825), fondateur. Sorti en 1825.

13. Bernard (Joseph LE LAIN), né à Baden le 26.05.1797
Entré à Auray en mai 1818
Suit le P. Deshayes à Saint-Laurent en mai 1821
Emploi : cocher des voitures de la communauté
Décédé à St-Laurent le 13.06.1853

14. Bonaventure (François LE DAIN),
né à Noyal-Pontivy le 04.11.1791
Entré à Auray le 15.02.1818
Postes : Dinan (1822), Tréguier (1828-1835)
Décédé à Ploërmel le 07.02.1848

15. Jean (Jean LE MOUROUX), né à Plougoumelen le 28.03.1790
Entré à Auray le 01.03.1818. Au noviciat, cocher de l'abbé Deshayes.
1er poste : Pluvigner (1820-1824), fondateur
Autres postes : Combourg, Bignan, Pluvigner, Landébaëron, Le Gouray
Guenrouët, Plouharnel, Pluméliau, Bubry.
Décédé le 06.06.1857

16. Julien (Julien KERDAVID), né à Landaul le 10.04.1803
Entré à Auray le 15.03.1818
1er poste : Tinténiac (1820-1823), fondateur.
Saint-Servan (1823-1864), fondateur.
Décédé à Saint-Servan le 23.03.1864

17. Ambroise (Joseph LE HAIGET), né à Baud le 27.04.1795
Entré à Auray le 04.08.1818
1er poste : Auray (1821-1822) : directeur du noviciat d'Auray
au départ du P. Deshayes.
Moncontour (février 1823) fondateur
Tréguier (1823-1840) - Inspecteur des établissements
Martinique-Guadeloupe (1840-1846), Directeur principal
Martinique (1846-1852), Directeur Principal
Ploërmel (1852-1857), Assistant de M. de la Mennais
Décédé le 02.06.1857

18. Dominique (Julien PAQUET), né à Gueltas le 23.07.1786
Entré à Auray en 1818
Postes : St-Brieuc, Tréguier, Dinan, Quintin. - Sorti en 1826

1819

19. André (Joseph LABOUSSE), né à Erdeven le 22.03.1804
Entré à Auray le 01.01.1819
1er poste : Dinan (1819-1820) : l'un des 3 fondateurs venus d'Auray
Redon (1843-1864)
Ploërmel (1864-1880). Assistant du R.F. Cyprien de 1864 à 1869.
Décédé subitement à Ploërmel le 06.02.1880

20. Laurent (Mathurin HAUDRY), né à Guichen le 08.09.1801
Entré à Auray le 10.08.1819
Poste principal : Quintin (nov. 1822-1873), fondateur.
Décédé à Ploërmel le 01.03.1876

21. Jean-Marie (Jean-Marie LE NET),
né à St-Allouestre le 12.12.1896
Entré à Auray le 10.09.1819
Nombreuses mutations (18) dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan
Décédé le 15.08.1869

22. Jacques (Jacques GUÉGAN), né à Limerzel le 10.07.1802
Entré à Auray le 04.12.1819
Principaux postes : Broons (1822-1832), Baguer-Morvan (1841-1849)
Chapelle-Glain (1849-1861)
Décédé le 26.01.1879

23. Pierre-Marie (Pierre LE MOUROUX), né à Plougoumelen
Entré à Auray en décembre 1819 (selon une autre source : février 1820)
Suit le P. Deshayes à Saint-Laurent en mars 1821
Serait revenu à Ploërmel en 1835 (pas de trace aux archives F.I.C.P)
Entré chez les Frères de Réalmont (Tarn) en 1839. - Sorti.

24. Fortuné (Fortuné GIRAUD), né à La Ferrière (Deux-Sèvres)
Entré à Auray en 1819
Trans (1820-1822), fondateur - Sorti en 1822.

25. Etienne (Jean MITAILLÉ), né à Marzan le 01.05.1803
Entré à Auray en 1819
Poste principal : Pordic (1822-1832) - Sorti en 1833.

26. Ignace (Julien LE RONCÉ), né à Plussulien le 12.06.1801
Entré à Auray en 1819
1er poste : Montauban (1819-1822), fondateur
Josselin (1823-1824), nommé Assistant de M. de la Mennais
Renvoyé en 1838

27. Isidore (Mathurin MAHÉO), né à Baden le 18.04.1797
Entré à Auray en 1819
1er poste : St-Brieuc : directeur du noviciat dès 1820. - Sorti en 1825.

1820

28. Augustin (Jean-Marie ÉVENO), né à Baden le 16.08.1797
Entré à Auray en avril 1820
Passé à St-Laurent-sur-Sèvre à la mi-mars 1821
Assistant du P. Deshayes sous le titre de Directeur général des Frères
Elu Supérieur général le 21 sept. 1842, réélu en sept. 1847
Directeur à Lille (1852-1858), puis à Thénezay en 1858
Décédé à St-Laurent le 18 décembre 1875
A laissé de copieuses et précieuses chroniques.

29. Hilarion (Louis GALLIOT), né à Josselin le 30.09.1797
Entré à Auray en avril 1820
Suit le P. Deshayes à St-Laurent en mai 1821
Prononce les 3 vœux de religion pour un an
le 17.09.1826 à Châtellerault
Sorti.

30. Hippolyte (Joseph MORIN), né à Monteneuf le 21.02.1804
Entré à Auray le 09.09.1820
Poste principal : Ploërmel (1830-1886).
Directeur du noviciat (1830-1853)
Assistant général (1861-1879)
Décédé à Ploërmel le 06.12.1886
A laissé de précieuses notes sur les origines de la Congrégation.

31. Athanase (Joseph JOANNIC), né à Pluméliau le 20.03.1795
Entré à Auray en mars 1821
Suit le P. Deshayes à St-Laurent en mai 1821
Principaux postes : Chartreuse d'Auray, St-Laurent, Loudun, Soissons, Nantes, Lille (surtout auprès des sourds-muets)
Décédé à Nantes le 17.10.1849

32. François-Paul (François PAUL), né à Marzan le 19.11.1790
Entré à Auray en mai 1821
Suit le P. Deshayes à St-Laurent en mai 1821
Resté avec les Pères de Montfort au St-Esprit. - Sorti.

33. Jean-Marie (Jean-Marie DEGRÉ), né à Limerzel le 08.05.1797
Entré à Auray en mai 1821
Suit le P. Deshayes à St-Laurent en mai 1821
Resté avec les Pères de Montfort au St-Esprit.

34. Yves (Yves BRET), né à Berné
Entré à Auray en mai 1821
Suit le P. Deshayes à St-Laurent en mai 1821
Resté avec les Pères de Montfort au St-Esprit.

35. Jérôme (Yves KERBARD), né à Grand-Champ
Entré à Auray en mai 1821
Suit le P. Deshayes à St-Laurent en mai 1821
Resté avec les Pères de Montfort au St-Esprit

36. Jérôme (Louis HAIMON), né à Vannes le 13.07.1804
Entré à Auray le 11.05.1821
Postes principaux : Pleubian (1831-1847),
St-Pierre-et-Miquelon (1848-1860)
Ploërmel où il est décédé le 03.12.1887

37. Stanislas (Joseph COCHET), né à Plémet le 01.12.1802
Entré à Auray le 17.05.1821
Principaux postes : Fougères (1824-1860),
Marquises : Taiohae (1863-1866) fondateur
Décédé à Ploërmel le 25.05.1876

38. Félix (Jean-Marie LE BARH), né à Vannes le 15.08.1801
Entré à Auray en 1821, puis au noviciat secondaire de Dinan
(1822-1823), enfin au noviciat principal de Josselin (1823-1824)
Décédé à Ploërmel le 22.01.1868

1822

39. Théodose (Jean STÉPHAN), né à Pluméliau le 25.09.1798
Entré à Auray le 20.03.1822
Principaux postes : Ploëzal (1833-1844), fondateur.
Le Folgoët (1844-1879), fondateur de l'école-pensionnat
Décédé au Folgoët le 10.12.1879

40. Hyacinthe (Hyacinthe FERGANT), né à Péaule le 22.01.1794
Entré à Auray le 15.04.1822
Poste principal : Saint-Donan (1824-1830), fondateur
Décédé à Guingamp le 17.11.1839

41. Eugène (Louis LE DOUGET), né à Bieuzy le 18.07.1800
Entré à Auray en 1821
Sorti pour raison de santé (épilepsie)

42. Antoine (Nicolas KERBARCH), né à Grand-Champ le 12.03.1807
Entré à Auray en 1821
Principaux postes : Saint-Méloir (1823-1825), Pontchâteau (1828-1832)
Sorti en 1835

43. Célestin (Jean BOISIVON), né à Châteauneuf (I.et V.)
le 12.05.1785
Entré à Auray au début de 1822
1er poste : Malestroit (1822-1824)
Sorti en 1841.

Observations

1.- Cette liste d'entrées au noviciat d'Auray couvre toute la période de son existence, depuis son ouverture en janvier 1816 jusqu'à sa suppression, en août 1822, soit 6 ans et 8 mois.

2.- L'abbé Deshayes n'a laissé aucun registre d'immatriculation. Le plus ancien que possèdent les archives des F.I.C.P. date du printemps de 1823. Mais la liste alors établie ne mentionne aucun des sujets admis au noviciat et qui avaient fait défection auparavant, d'où l'impossibilité de connaître le nombre exact des recrues de l'abbé Deshayes, certaines ayant disparu sans laisser de trace. D'après cette liste, on compte au moins 8 frères qui ont suivi le P. Deshayes en 1821 à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dont le frère Augustin, futur supérieur général des Frères de Saint-Gabriel.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

Archives des Frères de l'Instruction Chrétienne (AFIC).
Archives Nationales.
Archives municipales de Saint-Malo.

J. M. DE LA MENNAIS, *Correspondance Générale*, 7 volumes. (*CG*)

HAIZE J., *Histoire du Collège de Saint-Servan.*

LAVEILLE A., *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, Paris 1903, 2 volumes.

LAVEILLE A. et COLLIN Ch., *Gabriel Deshayes et ses familles religieuses,* Paris 1924.

RULON H., *Petite histoire de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne (1816-1860)*, manuscrit.

CAVALEAU J., *Ménologe des Frères de l'Instruction Chrétienne,* Laprairie, 1947, 4 volumes.

SOMMAIRE

Introduction 2
Le frère Julien à Tinténiac 4
Saint-Servan, la fondation 6

Frère Julien et Monsieur le curé Georges 10
Le frère Julien et la municipalité de Saint-Servan 14
Le frère Julien et l'abbé de la Mennais 26

Le frère Julien à Ploërmel 42

Frère Julien, directeur d'école 44
Le règlement de la communauté et du pensionnat 51
Personnalité du frère Julien 53
Frère Julien, supérieur de communauté 56

Conclusion 60

Annexe 1 : *Mémoire* du frère Julien 63
Annexe 2 : Lettre du fr. Julien au fr. Mennas 66
Annexes 3 : Sujets entrés au noviciat d'Auray 68

Sources - Bibliographie 76

Illustration . . . . . .pages 33 à 41